Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

8e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Mercredi 24 septembre 1980, à 10 h 55
NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Siaka Stevens, président de la République de Sierra Leone	123
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général *(suite)*	
Déclaration de M. Genscher (République fédérale d'Allemagne)	130
Déclaration de M. François-Poncet (France)	135
Déclaration de M. Vrhovec (Yougoslavie)	139

Président : M. Rüdiger von WECHMAR (République fédérale d'Allemagne).

Allocution de M. Siaka Stevens, président de la République de Sierra Leone

1. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : L'Assemblée générale va entendre ce matin une allocution du Président de la République de Sierra Leone. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à Son Excellence M. Siaka Stevens, président de la République de Sierra Leone, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. STEVENS (Sierra Leone) *[interprétation de l'anglais]* : Au cours de cette année, les chefs d'Etat et de gouvernement du continent africain ont conféré à mon pays un honneur exceptionnel en acceptant aimablement notre invitation de recevoir la dix-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine *[OUA]*, à Freetown, du 1er au 4 juillet 1980. Ils m'ont en outre confié la lourde responsabilité de présider leurs délibérations et d'être à la tête des affaires de l'OUA pour l'année en cours. C'est donc avec déférence et humilité, conscient des immenses responsabilités et de la confiance qui m'ont été conférées par mes collègues et frères africains, que je m'adresse aujourd'hui à cette assemblée en qualité de président en exercice de l'OUA.

3. Au nom des Etats Membres de l'OUA et en mon nom propre, je vous présente, monsieur le Président, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Au cours des années, l'Afrique a maintenu des relations très étroites avec votre pays et nous sommes reconnaissants pour les différents programmes d'assistance technique aux pays en développement, dont beaucoup d'Etats africains ont profité à ce jour. La Sierra Leone a des preuves éclatantes de votre contribution à notre programme de développement économique.

4. Vous-même, monsieur le Président — par votre sens du devoir, votre capacité intellectuelle, votre intégrité et votre jugement judicieux en tant qu'éminent diplomate et homme politique — avez beaucoup contribué au respect dont bénéficie votre pays dans la communauté internationale. Nous sommes certains que, grâce à ces qualités, vous assumerez les responsabilités de ce poste avec le sens de l'honneur et de la dignité que beaucoup de vos prédécesseurs ont manifesté. Notre organisation a besoin de qualités de ce genre, particulièrement à notre époque où les nombreux problèmes pressants d'hier appellent d'urgence des solutions actuelles.

5. L'Afrique, qui représente un tiers des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, s'engage à vous apporter toute l'assistance voulue pour faciliter l'exécution heureuse de votre tâche.

6. Qu'il me soit permis d'exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, M. Salim A. Salim, pour la compétence et la patience exceptionnelles avec lesquelles il a mené les délibérations de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Mon gouvernement lui est reconnaissant de l'immense contribution qu'il a apportée à notre recherche éternelle de la paix et de la sécurité dans le monde.

7. Je dois maintenant demander l'indulgence de l'Assemblée pour rendre hommage à la mémoire de quelqu'un dont la contribution à la liberté de l'homme et à la paix dans notre monde a été universellement reconnue et qui restera longtemps dans notre mémoire. Je ne songe à nul autre qu'à cette personnalité éminente que fut le maréchal Josip Broz Tito, président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie. Avec sa disparition, la cause de la dignité de l'homme et des droits des nations a perdu un champion. Avocat redoutable d'une coopération internationale plus étroite, sa vie et ses actes continueront d'être une source d'inspiration. Puisse son âme reposer en paix.

8. Dans le même esprit, je rends hommage à mon prédécesseur, feu le président William Tolbert, président de la République du Libéria, dont nous pleurons tous le décès prématuré. Nous exprimons également nos sincères condoléances au peuple de l'Angola à l'occasion du décès de notre illustre ami et frère, le président Agostinho Neto, dont la contribution précieuse et le dévouement altruiste à la lutte de libération de l'Afrique australe seront toujours gravés dans notre mémoire. Tous, à leur façon, ont contribué à la paix et à la sécurité dans notre monde troublé. L'Afrique et, en fait, le monde ont été également peinés d'apprendre la mort du Président du Botswana, qui était largement reconnu comme un homme d'Etat international. Sa contribution au progrès politique, social et économique du Botswana restera dans les annales de cette région.

9. Depuis 35 ans, cette fraternité de nations, issue de la prise de conscience de la stérilité de la guerre et de la nécessité d'améliorer la condition humaine à une époque lourde de tension, d'inégalités sociales, d'étroitesse d'esprit et d'intolérance, a survécu aux obstacles naturels et aux difficultés posées par l'homme sur sa propre voie. Tout au long de cette période, l'humanité s'est employée à vivre en paix avec elle-même, à s'élever au-dessus des barrières artificielles de la race, de la religion et des idéologies politiques divergentes, cherchant, au-delà d'un égoïsme sauvage, à poursuivre un objectif commun.

10. C'est là en soi un succès, car c'est la marque d'un engagement pris il y a 35 ans de libérer les générations futures du fléau de la guerre et d'harmoniser un monde déchiré par les préjugés, la méfiance et l'incompréhension. Ces rassemblements annuels sont donc devenus un rituel qui nous fait prendre à nouveau conscience de cette étroite ligne qui sépare l'homme de l'annihilation et nous aide à renouveler notre foi dans notre pèlerinage vers une ère de paix et d'abondance.

11. Les progrès réalisés jusqu'à présent sont considérables et nous ne pouvons nier que les perspectives de nous rapprocher les uns des autres sont nombreuses, si toutefois nous sommes prêts à les explorer.

12. Cependant, pour que la communauté des Etats continue à survivre non pas en tant qu'institution fossilisée de curiosités humaines, mais en tant qu'organisation vibrante, viable et appropriée à notre époque, tout l'édifice des relations internationales, où l'on trouve tant d'hypocrisie et d'intrigues de cape et d'épée, doit être abattu et, à sa place, doit être édifiée une structure nouvelle, empreinte de compréhension véritable et de franchise — témoignage de notre promesse honnête de renoncer aux instruments de la guerre et du carnage et de prendre en main les instruments de la paix et du progrès.

13. Quels que soient les progrès que l'on pourra réaliser pour obtenir un monde unifié, cela ne sera possible que dans le cadre d'une confiance mutuelle et avec la volonté de considérer les problèmes honnêtement, sans tromperie. Telles sont les conditions fondamentales, sans lesquelles la réalisation des objectifs de la communauté internationale est impossible. C'est parce que ces conditions n'étaient pas réunies que le monde a connu tant de difficultés depuis des décennies, difficultés qui ont rendu inefficaces et vides de sens les mesures prises maintes fois pour améliorer la condition humaine.

14. Pourtant, on pense de plus en plus, dans l'ensemble de notre planète, que le temps ne travaille pas pour la race humaine, que l'homme est sur le point d'aller à un rendez-vous inévitable avec la catastrophe.

15. Ce ne sont pas là des prises de position alarmistes; c'est le fait que chaque individu est devenu profondément conscient de la nécessité d'adopter un ordre nouveau, car on se rend compte que nos nombreux maux politiques, sociaux et économiques ne répondent plus aux thérapeutiques classiques auxquelles on a fait confiance pendant des décennies.

16. Nous devons nous galvaniser et entreprendre une action concrète et sincère pour empêcher cette désintégration de l'ordre pendant qu'il en est encore temps. Nous devons prouver que la confiance que nos peuples placent en nous pour décider de leur sort n'est pas mal placée. Nous devons prouver, ne serait-ce qu'à nous-mêmes, que nous sommes capables de nous montrer à la hauteur de nos responsabilités et que nous pouvons nous en acquitter. C'est pourquoi je suis convaincu qu'une confiance nouvelle dans les relations internationales doit être édifiée; autrement, nous risquons de ne faire aucun progrès dans la voie de solutions à nos nombreux problèmes.

17. Qu'il me soit permis maintenant de jeter un coup d'œil sur les problèmes économiques auxquels doit faire face le continent africain. En paraissant à cette tribune, je représente le continent le moins développé, dont l'indicateur de qualité physique de la vie est le plus bas, un continent qui non seulement a été victime de l'exploitation coloniale et raciste, mais qui continue de subir des forces extérieures qui cherchent à influencer et à dominer la politique économique de nos pays.

18. Je représente un continent dont le produit national brut n'est que 2,7 % de celui du monde, un continent qui compte 18 des 25 pays les plus pauvres, un continent de pauvreté et de souffrances.

19. La dépendance excessive de l'économie du continent africain sur l'exportation de matières premières et de minéraux de base a perpétué la sensibilité extrême de nos économies aux événements extérieurs, ce qui a des effets préjudiciables pour les intérêts de l'Afrique.

20. Le gros de la manufacture en Afrique est encore axé vers la substitution des importations et il existe certaines opérations orientées vers l'exportation qui sont presque exclusivement liées au traitement primaire des minéraux, du bois et des produits agricoles. Nos industries croissent plus ou moins dans le même sens que l'économie coloniale qui existait à la périphérie de l'économie métropolitaine.

21. C'est parce que nous avons pris conscience de cela que, pour la première fois dans son histoire, l'OUA a tenu à Lagos, les 28 et 29 avril de cette année, une session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, consacrée exclusivement aux problèmes économiques de l'Afrique, et a adopté ce que l'on connaît désormais sous le nom de Plan d'action de Lagos et Acte final de Lagos[1].

22. Le Plan d'action de Lagos est une tentative des Etats indépendants africains de cultiver l'esprit d'autonomie et d'adopter une politique en vue d'organiser nos propres progrès socio-économiques en élevant ce plan d'action au niveau d'un programme d'action prioritaire.

23. L'Acte final de Lagos est un acte qui reconnaît la nécessité de voir au-delà des frontières artificielles qui séparent les peuples africains. Ce plan envisage l'Afrique dans sa totalité, dans le cadre d'une communauté économique africaine. Cette communauté vise à promouvoir le développement collectif accéléré et autonome, de même que la coopération entre ses membres.

24. Nous sommes pleinement conscients du rôle important que jouera la communauté internationale dans la mise en œuvre du Plan d'action de Lagos

[1] Voir document A/S-11/14, annexes I et II.

comme de l'Acte final de Lagos. Par conséquent, nous avons donné pour instructions au secrétariat de l'OUA d'obtenir l'appui actif de la communauté internationale ainsi que des organisations internationales pertinentes. Qu'il me soit permis de lancer un appel solennel à tous les intéressés pour qu'ils appuient au maximum l'OUA dans cette tâche immense.

25. J'aimerais parler brièvement de l'état des négociations internationales. Jusqu'à présent, très peu d'espoir a été donné à ceux qui vivent dans le désespoir et la désillusion. Si l'on ne regarde que les années 1978 et 1980, on voit d'interminables discussions à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, le renouvellement de la Convention de Lomé entre la Communauté économique européenne et les pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique[2], la cinquième session de la CNUCED et la troisième Conférence générale de l'ONUDI. Dans la plupart de ces conférences mondiales importantes, nous n'avons abouti qu'à des déclarations rédigées en termes généraux.

26. Au cours des six dernières années, l'humanité s'est employée à rédiger une convention complète dans laquelle les ressources de la mer seraient distribuées équitablement et justement en tant que patrimoine commun de l'humanité.

27. L'Afrique, en tant que région intégrante du Groupe des 77, a joué un rôle important et actif dans ces négociations et le Conseil des ministres de l'OUA, à sa trente-cinquième session ordinaire, tenue à Freetown du 18 au 28 juin dernier, a adopté une déclaration sur le droit de la mer *[voir A/35/463, annexe I, CM/St. 17]*, qui énonce de façon succincte la position de l'Afrique sur les principales questions traitées par la Conférence. Cette déclaration, en fait, touchait les négociations de la reprise de la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui ont abouti à l'établissement d'un troisième texte de négociation composite officieux de la Conférence[3].

28. Le texte, qui doit constituer la base des négociations futures de la Conférence, est acceptable dans l'ensemble, en tant que texte de compromis, pour les délégations africaines; ce n'est que dans certains domaines, notamment celui du transfert des techniques, que ce texte ne répond pas à nos espoirs. Une technique qui ne comprend pas le traitement, la commercialisation, les transports et la formation de personnel n'est pas dans l'intérêt des Etats africains. L'Afrique a souligné à maintes reprises l'importance qu'elle attache à cette question. Nous espérons que cette exigence, sur laquelle tout le cadre de la convention sur le droit de la mer repose, sera reflétée dans un futur texte révisé de la convention d'une façon qui soit compatible avec la déclaration de l'OUA sur le droit de la mer.

29. La décision de certains pays développés, au printemps dernier, de proclamer une législation unilatérale sur l'exploitation du fond des mers, a déçu de nombreux Etats africains, en particulier parce que les négociations en vue d'adopter une convention des Nations Unies sur le droit de la mer se poursuivent encore. Cette décision prouve l'absence de bonne foi dans les négociations et les efforts que l'on poursuit pour arrêter définitivement une convention universellement acceptable.

30. Il est regrettable que, malgré toutes les protestations qui se sont élevées contre cet acte, lorsqu'il est devenu évident que l'on agissait dans ce sens, certains Etats aient décidé d'ignorer ces protestations comme si l'opinion ou la condamnation internationale n'avait aucun effet direct sur leur décision.

31. Nous espérons bien que ces Etats ont compris les effets adverses de leurs actes sur les négociations et sur une future convention sur le droit de la mer et qu'ils s'efforceront de respecter pleinement la convention des Nations Unies lorsqu'elle sera définitivement arrêtée et adoptée.

32. Conscients du fait que l'éducation et la culture constituent les moyens les plus sûrs pour les peuples africains de rattraper leur retard technique, les Etats africains accordent la plus haute priorité à la réforme de l'éducation et à son développement ainsi qu'à l'affirmation de leur identité culturelle.

33. A cette fin, des efforts louables ont été déployés par l'OUA pour établir et renforcer la coopération entre ses Etats membres. Afin d'harmoniser les objectifs d'éducation, les programmes et les diplômes, des réunions techniques d'experts sur différentes questions sont organisées périodiquement.

34. Conscients du fait que l'analphabétisme constitue un frein au développement économique et social de l'Afrique, les Etats africains ont fait de l'éducation des masses leur préoccupation principale. La promotion et l'utilisation des principales langues nationales largement employées dans l'éducation des adultes ont eu des résultats encourageants dans la lutte contre l'analphabétisme dans de nombreux Etats.

35. Dans le domaine de la culture, l'organisation périodique de festivals culturels nationaux et panafricains a eu un effet heureux sur l'affirmation de notre identité culturelle. La promotion et la revalorisation de notre patrimoine culturel s'inspirent de la charte culturelle africaine, qui est soutenue par un fonds culturel africain.

36. L'OUA accorde une place d'honneur à l'enfant, à la jeunesse et à la femme.

37. Après avoir organisé activement des événements consacrés à l'Année internationale de l'enfant, les chefs de gouvernement et d'Etat africains ont adopté, à la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Monrovia du 17 au 20 juillet 1979, une déclaration historique sur les droits et le bien-être de l'enfant africain[4].

38. Les Ministres africains des affaires sociales se réuniront à Addis-Abeba le mois prochain pour préparer l'Année internationale des personnes handicapées, conformément à la résolution 31/123 de l'Assemblée générale et à celle adoptée par l'OUA sur cette question[5]. L'OUA attache une importance particulière à la promo-

[2] Deuxième Convention ACP-CEE de Lomé, signée le 31 octobre 1979 à Lomé. Voir *Le Courrier*, ACP-CEE, n° 58, novembre 1979.

[3] Documents A/CONF.62/WP.10/Rev.3 et Corr.1 et 3.

[4] Voir document A/34/552, annexe II, AHG/ST.4 (XVI).

[5] *Ibid.*, annexe I, CM/Res.724 (XXXIII).

tion de la femme et, en particulier, aux efforts réalisés pour l'intégrer dans le processus de développement. A cette fin, un programme d'action pour la promotion et l'intégration de la femme dans le développement a été incorporé au Plan d'action de Lagos, adopté à la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue les 28 et 29 avril 1980 à Lagos[6].

39. La deuxième Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue du 14 au 30 juillet dernier à Copenhague et à laquelle l'OUA et les organisations féminines africaines ont participé activement, n'a pas pleinement répondu à notre attente. Les activités entreprises au cours de la première partie de la Décennie pour la femme étaient insuffisantes. La communauté internationale devrait consacrer davantage de ressources à la réalisation des objectifs fixés pour la promotion de la femme.

40. Nous nous félicitons de la déclaration de l'OMS sur la Proclamation de l'éradication de la variole dans le monde entier[7].

41. On a attiré l'attention des gouvernements africains, lors de notre dernière conférence à Freetown, sur le trafic et la consommation de stupéfiants sur le continent africain. L'Afrique est consciente des dangers de ce nouveau fléau. Une série de colloques techniques et de réunions est prévue sur cette question; cela devrait permettre aux gouvernements africains de prendre les mesures appropriées pour lutter contre l'abus des stupéfiants et leur trafic illicite sur le continent.

42. Depuis 1973, la sécheresse semble s'être établie de façon presque permanente dans les Etats voisins du Sahara et les régions désertiques de l'Afrique. En outre, dans ces mêmes pays, le désert semble s'étendre de façon de plus en plus alarmante. Les effets communs de la sécheresse et de la désertification affectent les ressources agricoles de ces pays. Malgré les efforts louables entrepris par ces pays pour lutter contre ces désastres, ils continuent à souffrir d'importants déficits en matière alimentaire, ce qui aboutit à de graves famines et à des pertes de bétail. Selon les estimations de la FAO, les besoins en assistance alimentaire des pays africains pour les cinq ou six mois prochains atteindront au moins 1,2 million de tonnes de céréales. La région du Sahel a besoin de 140 000 tonnes de secours d'urgence et d'au moins 150 000 tonnes pour rétablir la sécurité alimentaire. Le Mali, le Sénégal, la Mauritanie, le Cap-Vert, l'Ethiopie, Djibouti, la Somalie et l'Ouganda, entre autres, sont victimes des plus graves déficits alimentaires.

43. Il y a cependant un point lumineux dans la lutte longue et résolue que mène l'Afrique pour se débarrasser du fléau du colonialisme, de l'arrogance raciste et de l'exploitation impérialiste éhontée : il s'agit de l'accession à l'indépendance du Zimbabwe, après sept longues années de lutte courageuse et héroïque. L'OUA a été fière de souhaiter la bienvenue au Zimbabwe en tant que cinquantième membre, au cours de la deuxième session économique extraordinaire tenue en avril 1980 à Lagos. Nous nous joignons aux félicitations bien méritées qui ont déjà été présentées au Zimbabwe par toutes les délégations à l'occasion de sa récente admission à l'Organisation des Nations Unies en tant que cent cinquante-troisième Etat Membre.

44. Cette victoire historique du peuple du Zimbabwe est une leçon éloquente et prouve que les forces de la justice triompheront inévitablement contre la puissance organisée de l'oppression, que la liberté est un droit naturel que l'on ne peut pas détruire, même par l'étroitesse d'esprit et par la force des armes, aussi complexes soient-elles, et que le destin de l'Afrique sera déterminé par ses fils et ses filles infatigables. Cependant, à l'heure du triomphe, le peuple du Zimbabwe, sous la direction d'un combattant indomptable, le camarade Robert Mugabe, a manifesté une magnanimité exceptionnelle à l'égard de ses anciens oppresseurs, auxquels il a tendu la main de la coopération dans la tâche de l'édification d'une nation nouvelle. C'est là la preuve que la lutte pour la liberté et l'indépendance n'est pas motivée par un désir de vengeance mais par une soif insatiable de liberté qui, au cours des siècles, a poussé les combattants africains de la liberté à sacrifier tout ce qu'ils avaient, même leur propre vie, pour résister aux oppresseurs et aux agresseurs. Au moment où nous nous réjouissons avec nos frères et nos sœurs du Zimbabwe, il ne faut pas oublier de rendre un hommage mérité aux martyrs qui ont payé de leur propre vie le prix de la liberté. Nous espérons que la vanité qu'il y a de résister à la lutte d'un peuple fier qui se bat pour sa liberté sera pleinement comprise par les derniers bastions du racisme et de l'oppression en Afrique australe et que l'on cessera de détruire des vies humaines sur notre continent tourmenté.

45. Je saisis cette occasion pour féliciter Saint-Vincent-et-Grenadines pour son admission à l'Organisation des Nations Unies.

46. Hélas, en ce qui concerne l'indépendance de la Namibie, les leçons de l'histoire ne sont toujours pas entendues. Il y a maintenant cinq ans que le Conseil de sécurité a demandé à l'Afrique du Sud de mettre fin à sa présence illégale en Namibie et de donner à son peuple le droit de choisir librement son avenir; mais, du fait de la nature même de son régime raciste intraitable, l'Afrique du Sud a cyniquement ignoré l'opinion publique internationale. Loin de se retirer de la Namibie, ce régime a recouru à des ruses et à des manœuvres pour se retrancher de plus en plus profondément dans le territoire sur lequel sa présence n'a pas la moindre base légale. Avec une insolence incroyable visant à tromper l'opinion publique internationale, l'Afrique du Sud a eu recours à une bande de fantoches dans la région, auxquels elle essaie de transférer l'autorité administrative.

47. Les Africains, et en fait la communauté internationale tout entière, rejettent toute tentative de circonvenir le fait que l'autodétermination véritable de la Namibie ne peut être réalisée que par l'intermédiaire de la South West Africa People's Organization *[SWAPO]*, seul représentant authentique du peuple de Namibie. Si le régime sud-africain souhaite une solution pacifique au problème namibien, il doit être prêt à accepter qu'il ne

[6] Voir document A/S-11/14, annexe I, chap. XII.

[7] Voir Organisation mondiale de la santé, *trente-troisième Assemblée mondiale de la santé*, Genève, 5-23 mai 1980, *comptes rendus in extenso des séances plénières, rapports des commissions*, huitième séance.

pourra le faire qu'en négociant avec la SWAPO et non pas avec ses propres complices, tels que ceux de l'Alliance démocratique de Turnhalle.

48. Nous saluons les courageux combattants de la liberté et leurs dirigeants de la SWAPO, qui ont intensifié leur lutte armée en Namibie et qui ont infligé des coups au régime raciste agressif et à ses hommes de paille. Nous saluons le courage de ces combattants et des Etats de la ligne de front pour leurs immenses sacrifices pour la défense de la liberté. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle exprime sa solidarité avec eux, non seulement sur le plan moral mais aussi le plan matériel, sous la forme d'une aide financière et militaire pour les aider à faire face à cette agression injustifiée.

49. Les efforts des Nations Unies pour parvenir à un règlement négocié ont été vains en raison des arguties et tactiques de temporisation adoptées par l'Afrique du Sud. Il est évident que l'Afrique du Sud n'a pas l'intention de mettre en œuvre le plan des Nations Unies pour les élections. Néanmoins, nous espérons que les nouvelles négociations demandées seront entreprises rapidement et aboutiront.

50. *Pari passu* avec cette espérance, il n'est que juste d'indiquer que, conformément à la résolution adoptée récemment à Freetown sur la Namibie *[A/35/463, annexe I, CM/Res.788 (XXXI)]* et à la lumière des attitudes obstructionnistes et négatives de l'Afrique du Sud, les Etats africains n'hésiteront pas à demander au Conseil de sécurité, s'il le faut, de se réunir d'urgence pour prendre des mesures efficaces contre le régime raciste sud-africain et imposer des sanctions complètes et obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous espérons fermement qu'aucun membre permanent du Conseil de sécurité n'exercera son droit de veto pour bloquer l'imposition de sanctions économiques. L'exercice du droit de veto pourrait être interprété comme une complicité avec la politique d'obstruction et les manœuvres dilatoires du régime raciste pour perpétuer son occupation illégale et maintenir leurs gains économiques mutuels. Dans une telle éventualité, une session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait être convoquée pour décider de mesures efficaces tendant à aboutir à l'indépendance de la Namibie, y compris Walvis Bay, qui fait partie intégrante de son territoire. L'indépendance de la Namibie n'a été que trop remise.

51. En Afrique du Sud elle-même, le régime raciste continue à refuser d'entendre les avertissements et de participer à un dialogue authentique avec la majorité de la population sur l'élimination totale du système d'*apartheid* et sur la création d'une société multiraciale vraiment représentative. L'*apartheid*, en tant que système retranché d'oppression nationale, de discrimination raciale institutionnalisée et de terreur fasciste contre la majorité noire de la population, demeure la pierre angulaire de la politique du régime raciste.

52. En même temps, l'archidiacre du régime, le premier ministre Botha, s'est lancé dans une campagne de propagande rusée mais creuse, visant à tromper l'opinion publique internationale et à calmer le sentiment de culpabilité de ses collaborateurs de l'Ouest; il fait semblant de faire tout son possible pour créer un système nouveau et juste pour la population tout entière. Dans cette campagne, il est allé jusqu'à affirmer que l'Afrique du Sud n'avait aucune justification morale pour l'humiliation et l'oppression du système d'*apartheid* et qu'elle s'était engagée à réaliser l'égalité aussi bien pour les gens de couleur que pour la majorité noire.

53. Le peuple de l'Afrique du Sud a clairement prouvé que le temps de la discrimination raciale et de l'exploitation est révolu. Par le boycottage des cours par les enfants des écoles, les mouvements de grève des ouvriers pour l'obtention de meilleures conditions de travail, les manifestations des dirigeants religieux de toutes les confessions, le peuple s'est exprimé d'une voix unanime et a bravé les balles et les chiens policiers pour exiger l'égalité de traitement et pour demander la réalisation de ses aspirations légitimes. Les mouvements de libération continuent de porter coup après coup aux centres nerveux mêmes de l'industrie. Bien que le régime soit loin de sa fin, il perd visiblement courage. Il continue pourtant à n'offrir que des palliatifs au lieu d'entrer dans un dialogue sérieux pour parvenir aux changements fondamentaux nécessaires.

54. A sa réunion à Freetown, en juillet dernier, l'OUA a exprimé son engagement total à la cause de la lutte contre l'*apartheid*. Nous avons l'intention de faire pression pour imposer des sanctions économiques complètes, y compris l'embargo sur le pétrole, conformément aux dispositions obligatoires du Chapitre VII de la Charte, tout en tenant compte des besoins des Etats de l'Afrique australe, comme le Lesotho, le Botswana et le Swaziland, dont la vie économique dépend presque entièrement de l'Afrique du Sud. Nous avons l'intention d'intensifier notre collaboration avec tous les mouvements qui luttent contre l'*apartheid* et, à cette fin, l'OUA a lancé un appel à ses Etats membres pour qu'ils participent pleinement à la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, organisée par les Nations Unies et l'OUA *[voir A/35/22/Add.3-S/14156/Add.3]*.

55. Pour ce qui est de l'éradication de la politique d'*apartheid*, les Etats africains demandent à la communauté internationale de prouver son engagement par des actions concrètes et non plus par des dénonciations et des exhortations de pure forme. Le temps est venu pour la communauté internationale de choisir sans équivoque entre les intérêts du continent africain et l'appui au système d'*apartheid*.

56. Cette année, notre continent a encore connu de nombreuses crises qui ont abouti à des souffrances humaines indicibles et détourné les maigres ressources si nécessaires au développement économique. L'une de ces crises a été le tragique carnage fratricide et insensé qui a continué à affliger la République du Tchad en dépit des efforts inlassables de l'OUA pour ramener à la raison les factions en guerre. Le résultat en a été qu'il y a maintenant plus de 300 000 réfugiés tchadiens — sans parler des innombrables personnes déplacées — dans les Etats voisins, et en particulier en République-Unie du Cameroun. Tout en étant reconnaissants de l'assistance internationale qui nous a été apportée pour venir en aide à ces innocentes victimes du conflit, en particulier par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Comité international de la

Croix-Rouge, nous voudrions lancer un appel à toute la communauté internationale pour qu'elle vienne en aide à ces malheureuses victimes de la guerre civile.

57. Dans ses efforts pour maîtriser la guerre civile, tout en cherchant une solution durable et pacifique au conflit, l'OUA se propose de constituer une force de maintien de la paix neutre pour le Tchad. Jusqu'à présent, malheureusement, aucune mesure concrète n'a encore été prise pour constituer cette force ni pour trouver les 62 millions de dollars nécessaires à son financement. Je me propose, au cours de ma visite ici, de demander au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, d'explorer toutes les possibilités d'assistance qui pourraient être envisagées, dans le cadre du système des Nations Unies.

58. Une autre crise existe au Sahara occidental où la tâche inachevée de la décolonisation a laissé une situation lourde de tension qui risque de se transformer en une confrontation majeure qui non seulement affecterait la région, mais mettrait en danger la paix et la sécurité internationales. Faisant preuve d'un courage louable et de prévoyance, la Mauritanie a retiré ses forces de la partie méridionale du territoire qu'elle occupait et signé un traité de paix avec le Front POLISARIO[8], reconnaissant le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance.

59. Ce pas encourageant dans la bonne direction n'a malheureusement pas conduit à la restauration de la paix, le Maroc s'étant immédiatement lancé dans l'occupation de la partie laissée libre par la Mauritanie. Le conflit armé continue à faire rage entre le Maroc et le Front POLISARIO, malgré les efforts inlassables de l'OUA et de son Comité *ad hoc* sur la question du Sahara occidental visant à essayer d'obtenir un cessez-le-feu et d'organiser un référendum donnant au peuple la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination, en toute liberté et équité.

60. Lors de la dix-septième session ordinaire de la Conférence qui s'est tenue à Freetown, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA m'ont autorisé à convoquer le Comité *ad hoc*, une fois de plus, en vue de réconcilier les parties adverses et de chercher une solution durable et pacifique au conflit. J'ai réuni à Freetown, du 9 au 12 septembre 1980, la quatrième session du Comité *ad hoc* et les recommandations de ce comité ont été communiquées aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA.

61. Comme si nous n'avions pas assez de problèmes dans notre continent, la tension entre la Somalie et l'Ethiopie au sujet de l'Ogaden continue de s'accroître. Cet état de choses s'est encore aggravé par la situation au Moyen-Orient, en général, et dans le Golfe, en particulier, et par l'accroissement de la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien.

62. Pour réduire ces tensions et empêcher le conflit de l'Ogaden de s'enflammer et de causer un affrontement majeur entre les superpuissances, le Comité des bons offices, créé par l'OUA en 1973 pour essayer de réconcilier l'Ethiopie et la Somalie, s'est réuni à Lagos, du 18 au 20 août 1980. Au terme de cette réunion, à laquelle assistaient les représentants de l'Ethiopie et de la Somalie, le Comité des bons offices a recommandé qu'un règlement pacifique du différend sur l'Ogaden intervienne sur la base des principes suivants, déjà consacrés dans la charte de l'OUA et ses résolutions pertinentes : reconnaissance de l'intégrité territoriale, non-ingérence dans les affaires intérieures, règlement pacifique des différends, interdiction de la subversion et inviolabilité des frontières héritées de la décolonisation. Le Comité a recommandé que les deux Etats restaurent des relations diplomatiques afin de faciliter le rétablissement de la paix dans cette région troublée. Malheureusement, les efforts du Comité ne semblent pas avoir été couronnés de succès et, récemment, la tension semble s'être même accrue.

63. La responsabilité de la tension dans la région de l'océan Indien incombe aux grandes puissances qui ont récemment intensifié leurs activités militaires dans toute la zone, contrairement aux principes et objectifs de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix *[résolution 2832 (XXVI)]*. Les récents accords qui ont abouti à la création de bases militaires et d'installations dans la région ne peuvent qu'exacerber une situation déjà grave. Je dois appeler l'attention de l'Assemblée sur la résolution sur l'océan Indien, zone de paix, adoptée par le Conseil des ministres de l'OUA, à sa trente-cinquième session ordinaire, tenue à Freetown qui, entre autres :

> « *Exige* le démantèlement des bases et autres installations des grandes puissances dans l'océan Indien et demande à celles-ci de s'engager à ne pas en établir de nouvelles » *[A/35/463, annexe I, CM/Res.790 (XXXV)]*.

64. Nous devons avertir les grandes puissances que, faute de se plier à cette résolution, elles seront tenues responsables si leurs actes aboutissent à un affrontement important dans cette région extrêmement névralgique.

65. Ces conflits, qui s'ajoutent à la lutte de libération en Afrique australe, ont contribué à un accroissement phénoménal et tragique du nombre des réfugiés et des personnes déplacées dans le continent. Une population de réfugiés, toujours croissante et qui est actuellement estimée à quelque 5 millions de personnes, oblige l'Afrique à trouver de la nourriture et des abris pour plus de la moitié du nombre total des réfugiés du monde. Il ne devrait pas être difficile d'imaginer le lourd fardeau social et économique qu'un aussi grand nombre de réfugiés fait peser sur les pays hôtes. La misère et les souffrances de ces réfugiés, des enfants, des femmes et des personnes âgées, pour la plupart, ne sont que trop connues de la communauté internationale grâce aux moyens d'information de masse.

66. Nous sommes profondément reconnaissants de l'assistance qui nous a été fournie pour ces malheureux réfugiés et personnes déplacées par des organisations internationales, en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le FISE et le Comité international de la Croix-Rouge. Mais l'OUA est gravement préoccupée par le peu d'intérêt que manifeste la communauté internationale pour ce qui est d'apporter une aide concrète à ces êtres infortunés, comme elle le fait pour les réfugiés d'autres régions qui, bien que tout

[8] Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

aussi méritants, ne connaissent pas l'ampleur de la tragédie africaine.

67. C'est la raison pour laquelle, dans sa résolution sur les réfugiés, le Conseil des ministres de l'OUA :

« *Invite* le secrétaire général de l'OUA, en collaboration avec le Secrétaire général des Nations Unies et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à entrer en contact avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que les gouvernements des pays susceptibles d'offrir des contributions en vue d'étudier la possibilité de tenir une conférence sur les annonces de contributions pour les réfugiés africains, sous les auspices des Nations Unies » *[ibid., CM/Res.814 (XXXV)]*.

68. J'espère sincèrement et ardemment que ces consultations seront positives, de façon que cette conférence pour les annonces de contributions puisse se tenir et que tous les Etats puissent faire face à cette obligation commune de partager les charges pour soulager la misère de ces êtres humains qui sont parfaitement innocents et se trouvent dans une situation difficile totalement indépendante de leur volonté.

69. La situation au Moyen-Orient préoccupe gravement l'OUA. L'intransigeance d'Israël a atteint un tel sommet que les dirigeants de ce pays poursuivent une politique qui fait de la puissance un droit. Le maintien de l'occupation de Gaza, de la rive occidentale et des hauteurs du Golan, l'oppression croissante du peuple palestinien, les agressions réitérées contre le Liban et la création de plus en plus de colonies de peuplement dans le territoire occupé, tout cela indique le mépris dans lequel Israël tient les principes du droit international et de la morale. Les négociations entre l'Egypte et Israël ont amplement prouvé qu'Israël n'a vraiment aucune intention de faire des concessions importantes au profit des Palestiniens, et toute la situation a été aggravée par la décision israélienne de faire de Jérusalem la capitale indivise et éternelle d'Israël.

70. Compte tenu de tout ce qui se passe au Moyen-Orient, l'OUA est d'avis que la crise du Moyen-Orient ne pourra être résolue que dans un esprit sincère de concessions réciproques. Mais aussi longtemps que l'une des parties s'obstine à faire obstacle au mécanisme du règlement en prenant des mesures unilatérales, elle ne fait qu'appeler sur elle-même la condamnation universelle. L'OUA, le mouvement des non-alignés et les Nations Unies ne peuvent se contenter d'adopter des résolutions dont Israel continuera à ne tenir aucun compte alors que la communauté internationale regarde et ne peut rien faire.

71. Ainsi que je l'ai indiqué dans mes observations, l'Afrique est touchée par bien des problèmes et des défis que connaît actuellement le monde, mais je voudrais revenir sur un problème qui aura une incidence particulière sur l'évolution de nombreux pays africains dans la décennie à venir, et je songe particulièrement aux pays du continent qui n'ont pas de ressources pétrolières.

72. Le développement et l'indépendance économiques devaient en principe suivre le succès de notre lutte pour l'indépendance politique. Nos plans et nos espérances sont maintenant en danger parce que nous n'avons pas réussi à faire face à la lourde charge que la crise de l'énergie fait peser sur les nations les plus pauvres du monde. Nous sommes frappés de trois façons : l'augmentation du prix du pétrole, dont nous sommes tous tributaires; le déclin du prix des matières premières, résultant de la stagnation économique; et la réduction des crédits, dont nombre de nos programmes de développement dépendent.

73. Je m'adresse maintenant à l'Assemblée non seulement en tant que dirigeant d'un pays africain qui est gravement touché par le déséquilibre économique, mais également en tant qu'homme qui a une grande expérience de la vie et qui peut, par conséquent, parler avec cette sincérité et cette franchise qui caractérisent notre société.

74. L'Assemblée générale vient d'achever la onzième session extraordinaire sur ces problèmes économiques, qui était depuis longtemps attendue. On espérait beaucoup, mais peu a été réalisé. Je demande donc que de nouveaux efforts soient faits à cet égard. Je demande aux pays occidentaux industrialisés et aux pays socialistes et, oui, aux pays producteurs de pétrole eux-mêmes, de comprendre le sort malheureux de ces pays qui, même avant la crise de l'énergie, connaissaient déjà de graves difficultés économiques.

75. Un développement ordonné et la stabilité politique du continent qui en résulterait nécessitent que cette question reste à l'ordre du jour et soit traitée avec imagination et rapidement. Nous devons nous rappeler que, dans un monde d'interdépendance globale, l'instabilité économique et politique dans une région, comme le continent africain, aura nécessairement des effets désastreux dans d'autres régions. Nous devons accepter et mettre en pratique ce truisme vieux comme le monde : tous, autant que nous sommes, sommes les gardiens de nos frères.

76. Je rappelle enfin que les Nations Unies sont toujours l'instance efficace de conciliation des revendications contradictoires des Etats-nations dans notre monde d'aujourd'hui qui ne fait qu'un, comme elles sont l'instance propice à la recherche de solutions acceptables et durables de certains des problèmes que j'ai essayé d'expliquer dans ma déclaration. Dans notre aventure collective à la recherche d'un monde plus sûr et plus prospère, nous devons faire preuve de l'ouverture d'esprit et de la bonne volonté nécessaire pour soutenir nos efforts. Qu'on me permette donc à cet égard d'exprimer notre reconnaissance et notre gratitude à notre infatigable Secrétaire général et à son équipe de collaborateurs si dévoués qui, au fil des années, ont essayé d'encourager cette ouverture d'esprit en faveur d'un monde plus sûr et plus prospère.

77. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence, le Président de la République de Sierra Leone, pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer. En mon nom personnel, je le remercie des aimables paroles qu'il a adressées à mon pays et à moi-même.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

78. M. GENSCHER (République fédérale d'Allemagne) *[interprétation de l'anglais[9]]* : Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre élection à la charge la plus haute de l'Organisation des Nations Unies et de votre discours inaugural impressionnant. Votre élection est pour nous le symbole de la reconnaissance de six années de travail constructif en tant que représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies. On peut également considérer qu'elle est la reconnaissance de la participation active de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation mondiale. Cette participation est d'une grande valeur pour notre politique axée sur la paix.

79. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Salim, l'un des grands représentants du continent africain.

80. Je suis également heureux de pouvoir souhaiter la bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines, nouvel Etat Membre de l'Organisation mondiale.

81. Cette première session ordinaire de l'Assemblée générale pour les années 80 est dominée par des questions brûlantes relatives à l'avenir de notre monde. Nous commémorons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1514 (XV) qui contient la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'évocation de cette déclaration souligne également le contraste entre le passé et le présent. En 1960, 17 Etats africains nouvellement indépendants devenaient Membres de l'ONU. En même temps le développement économique du tiers monde apparaissait comme la tâche à laquelle devait s'atteler la communauté des nations dans son ensemble. En lançant la première Décennie des Nations Unies pour le développement *[résolution 1710 (XVI)]*, les Nations Unies ont engagé un effort spécial pour s'acquitter de cette tâche.

82. Au début des années 60, l'humanité visait résolument des horizons nouveaux et le taux de progrès s'accélérait réellement. Le processus de décolonisation est maintenant presque terminé. Le nombre des Membres de l'ONU est passé de 100 en 1960 à 154 cette année. Un certain nombre de pays en développement devenaient des pays nouvellement industrialisés ou des pays liminaux. Le revenu par habitant dans le tiers monde croissait au taux annuel de 3 % et, bien que ce taux moyen puisse cacher des disparités entre les pays en développement, c'était une croissance sans précédent, qu'au début des années 60 peu avaient cru possible.

83. En 1966, l'Assemblée générale adoptait les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme[10] et, en définissant de manière précise ces droits, leur donnait une force qui, en dépit de toutes les résistances, commençait à laisser sa marque sur la vie des nations du monde entier.

84. Enfin, au terme des années 60, le climat de guerre froide entre l'Est et l'Ouest était remplacé par le climat nouveau de la détente. Nombreux étaient ceux qui pensaient que l'heure était venue pour les Etats du monde d'agir en partenaires égaux pour concentrer leurs efforts sur la grande tâche de notre époque : le développement du tiers monde.

85. Mais maintenant, au seuil des années 80, il devient de plus en plus clair que la voie qui conduit à cet objectif est semée d'obstacles : les visées de la politique de puissance menacent la détente; il y a une menace d'une nouvelle course aux armements; les conflits qui ne sont pas résolus pèsent lourdement sur le tiers monde et la recherche de la puissance crée de nouvelles sources de crises; au milieu des années 70, l'économie mondiale connaissait son premier revers depuis la guerre. L'explosion du prix du pétrole, en plusieurs étapes, a eu des effets dévastateurs sur les pays industrialisés et plonge de nombreux pays du tiers monde importateurs de pétrole dans une crise de développement.

86. Est-ce la fin des efforts déployés en vue d'une communauté mondiale constituée d'Etats égaux — que l'on se proposait d'atteindre en 1945, lors de la création de l'Organisation des Nations Unies — et réaffirmés de façon si impressionnante en 1960 ? Est-ce que le tiers monde a lutté pour son indépendance uniquement pour mieux la perdre, face à de nouvelles gageures ? Est-ce que le progrès économique dans une partie du tiers monde va marquer un temps d'arrêt ? Est-ce que la misère est là à jamais ?

87. Devant de telles gageures, notre tâche historique est toujours d'établir un monde de partenaires égaux, fondé sur le droit des nations à l'autodétermination et sur le respect des droits inaliénables des individus.

88. La tâche fondamentale consiste à réunir, par une politique active de sauvegarde de la paix, les conditions politiques permettant la reprise du progrès constant de l'humanité.

89. Il s'impose en premier lieu de poursuivre inlassablement nos efforts pour réduire les tensions et encourager la coopération entre l'Est et l'Ouest. Cette politique fondée sur l'égalité est d'une importance vitale non seulement pour la paix entre l'Est et l'Ouest mais aussi pour la paix et le développement économique pacifique du monde dans son ensemble. Une politique de sauvegarde de la paix est inconcevable si la volonté de détente et de coopération n'est pas générale. Cela ne résoudra pas le conflit fondamental inhérent aux systèmes de valeurs et de politiques différents, mais cela peut aider à prévenir des conflits évitables et à contrôler, par la voie diplomatique, ceux qui sont inévitables. Cela peut également jeter des ponts par-dessus les fossés et être à l'origine d'une coopération qui serait dans l'intérêt de tous. Vues sous cet angle, la détente et la coopération constituent une politique de paix réaliste et à long terme.

90. Mon pays, fermement enraciné dans la Communauté européenne et dans l'alliance de défense de l'Atlantique Nord, a compté, depuis l'origine, parmi les protagonistes de la détente en Europe. Agissant sur la base de leurs convictions communes sur la liberté et la

---

[9] L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

[10] Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 (XXI), annexe].

dignité humaine, ces deux communautés sont depuis longtemps devenues des facteurs indispensables de liberté, de stabilité, de sécurité et de paix dans le monde. Nous nous en tenons fermement à la politique de détente et de coopération, conscients que nous partageons la responsabilité de la paix et sachant que les Allemands, tout particulièrement, qui vivent dans deux Etats différents, seraient ceux qui seraient le plus affectés par un retour à la guerre froide.

91. Œuvrer pour la paix en Europe et pour que la nation allemande recouvre son unité dans l'autodétermination demeure le credo de base de notre politique. Nous savons que l'histoire est de notre côté.

92. Le Traité sur les principes des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande[11] a établi des conditions de coopération entre les deux pays qui prennent en considération la responsabilité des Allemands dans le domaine de la paix et ouvrent la voie aux progrès dans le domaine humanitaire pour tous les Allemands. Nous nous inspirons des objectifs de ce traité dans nos efforts pour mettre au point, chaque fois que possible, notre coopération avec la République démocratique allemande.

93. Le chancelier fédéral Helmut Schmidt et le Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, ont tous deux exprimé l'avis que jamais la guerre ne devrait éclater à nouveau sur la terre allemande.

94. Nous voulons prendre notre part au maintien de la stabilité et de la paix dans Berlin et sa région. Berlin est le baromètre de la détente en Europe.

95. Il y a 10 ans, le Traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique[12] jetait les bases de l'évolution de relations fécondes mutuelles. La visite du chancelier Schmidt et la mienne à Moscou, le 30 juin et le 1er juillet 1980, étaient l'expression de notre volonté de conserver des contacts directs en des temps difficiles et de faire de notre mieux pour garder ouverte la voie à une politique que nous estimons être à long terme. Nous considérons que le signal donné par notre visite, après des mois de stagnation, pour le début d'entretiens sur les armes à moyenne portée, est un encouragement à la poursuite de nos efforts.

96. Nous devons également maintenir nos efforts pour développer la coopération avec la République populaire de Pologne et les autres pays d'Europe de l'Est.

97. Nous attachons une grande importance au processus de détente multilatérale en Europe. A la deuxième session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se tiendra prochainement à Madrid, nous discuterons de l'application de l'Acte final d'Helsinki[13] dans toutes ses parties, de façon sincère et réaliste, mais nous parlerons également de ce qu'il reste à faire. Nous voulons progresser de la même manière dans tous les domaines. La Conférence ne doit être ni un tribunal ni une tribune pour la rhétorique.

98. Dans le domaine économique, nous sommes partisans de la tenue d'une conférence Est-Ouest sur l'énergie et, dans le domaine des relations humaines, nous demandons instamment qu'il soit trouvé une solution aux problèmes humanitaires, que des contacts entre populations de l'Est et de l'Ouest soient encouragés et que l'échange d'informations se fasse sur une plus grande échelle.

99. Compte tenu de l'importance que revêt la Conférence de Madrid pour l'avenir, nous espérons que tous les Etats participants, en suivant une politique adequate, rendront possible la réalisation de progrès.

100. Le désarmement est la grande tâche des années 80. Nous ne devons pas nous laisser décourager, en dépit de toutes les déceptions et de tous les revers que nous avons connus. Nous savons que la détente et la coopération entre l'Est et l'Ouest ne peuvent être durables que si elles sont fondées sur l'équilibre militaire. Rechercher une position de supériorité ne sert qu'à créer l'instabilité, et donc l'insécurité. Par conséquent, le désarmement ne peut pas signifier la préservation d'un état de supériorité; il signifie au contraire un engagement renforcé de désarmement de la part de ceux qui sont en position de supériorité. Dans le domaine des armements et du désarmement, tous les Etats doivent être jugés d'après leurs actes seulement. Mon pays et ses alliés cherchent à atteindre l'équilibre avec un niveau d'armements le plus faible possible.

101. Les efforts de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord *[OTAN]* sont déterminés exclusivement par ses propres besoins de sécurité. Ni la République fédérale d'Allemagne, ni les autres membres européens de l'alliance de défense occidentale, ni les Etats-Unis d'Amérique, ni le Canada ne recherchent une position de supériorité.

102. La supériorité en matiere d'armes classiques des Etats d'Europe centrale parties au Traité de Varsovie nous inquiète; nous sommes particulièrement préoccupés par la mise en place accélérée de nouveaux missiles nucléaires SS-20 de moyenne portée par l'Union soviétique, qui ne sont pas seulement pointés sur l'Europe de l'Ouest. La fabrication de ces armes dépasse les besoins de sécurité de l'Union soviétique. C'est un fait indéniable.

103. Etant donné que nous avons la ferme intention d'atteindre l'équilibre au niveau d'armements le plus faible possible, l'alliance de défense occidentale a présenté aux Etats parties au Traité de Varsovie, en décembre 1979, un ensemble de mesures de contrôle des armements et de désarmement.

104. L'alliance de défense occidentale a également lié sa décision de moderniser son système d'armes nucléaires à l'offre de négociations sur la limitation des missiles terrestres de moyenne portée, de part et d'autre. Il s'agit maintenant d'entamer les négociations aussi rapidement que possible.

105. Je suis heureux que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et le Ministre soviétique des affaires étrangères entament demain, ici à New York, des discussions préparatoires à ce sujet. Je suis également heureux que le Président des Etats-Unis ait déclaré qu'il avait l'inten-

[11] Conclu à Berlin le 21 decembre 1972.

[12] Signé à Moscou le 12 août 1970.

[13] Signé le 1er août 1975.

tion d'œuvrer pour la ratification de l'accord SALT II[14] aussitôt que possible.

106. La deuxième session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui va se tenir à Madrid, devra décider de la tenue d'une conférence européenne sur le désarmement, qui aura pour mandat clairement défini de se mettre d'accord sur des mesures d'édification de la confiance valables pour l'ensemble de l'Europe — de l'océan Atlantique à l'Oural. La confiance est indivisible également sur le plan géographique. La réalisation de résultats concrets aux entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale peut également amener à stabiliser la situation en Europe.

107. Procéder à la limitation des armements et au désarmement d'une manière vérifiable est l'un des objectifs primordiaux de la politique étrangère allemande. Nous visons cet objectif en Europe et dans le monde entier.

108. Le succès des négociations sur le contrôle des armements dépend de la diffusion de renseignements fiables et suffisants quant aux capacités militaires dans le monde. Pour cette raison, nous voudrions voir toutes les nations fournir un état de leurs dépenses militaires. A cet égard, les Nations Unies ont élaboré une matrice conçue pour permettre de comparer les budgets militaires. La République fédérale d'Allemagne et d'autres Etats occidentaux et du tiers monde se sont inspirés de cette matrice pour l'établissement de leurs dépenses militaires et en ont ainsi donné un exemple d'application pratique.

109. Il est maintenant nécessaire d'encourager tous les pays à dévoiler leurs dépenses militaires d'après ce système.

110. De même qu'en Europe, il est également nécessaire que des mesures d'édification de la confiance soient élaborées à l'échelle globale. Comme suite à une suggestion que nous avions faite[15], l'Assemblée générale a nommé, l'année dernière, un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés *[voir résolution 34/87 B]* chargé d'étudier la possibilité de l'application de mesures propres à accroître la confiance dans différentes régions et à l'échelle mondiale.

111. Une des tâches essentielles de notre politique active de sauvegarde de la paix consiste à éliminer toutes les aspirations d'hégémonie. Cela doit s'appliquer à l'ensemble du monde. Les politiques d'hégémonie et les interventions militaires qui en résultent anéantissent le droit des nations à l'autodétermination. L'affrontement entre l'Est et l'Ouest ne doit pas être transféré au tiers monde.

112. Dans un monde interdépendant, dont les fondations incluent le droit à l'autodétermination, l'interventionnisme n'est pas une question qui concerne seulement ceux qui interviennent et leurs victimes; c'est un défi lancé à la communauté des nations tout entière. Il affecte également, dans son essence, le principe de l'indivisibilité de la détente.

113. Les Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki ont déclaré avoir la ferme intention non seulement de fonder leurs relations mutuelles sur les principes contenus dans l'Acte final, y compris la renonciation à la force et le respect des droits égaux et du droit des nations à l'autodétermination, mais également d'entretenir des relations avec les autres Etats dans l'esprit de ces principes.

114. En conséquence, la République fédérale d'Allemagne et la France, dans leur déclaration commune du 5 février 1980, ont jugé inacceptable l'intervention militaire soviétique en Afghanistan et ont déclaré clairement que la détente ne pourrait pas résister à un autre coup de ce genre.

115. Le mouvement des non-alignés est une force de plus en plus importante au sein de la politique internationale. Plus le nombre de ses membres s'associant à l'objectif d'un non-alignement authentique sera important, plus grande sera leur contribution à la stabilité du monde.

116. Les conflits dans le tiers monde doivent être résolus par la négociation.

117. L'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale comprend des questions relatives à quatre grandes régions de crise : le Moyen-Orient, l'Afrique australe, l'Afghanistan et le Cambodge. Il faut y ajouter maintenant le conflit entre l'Iraq et l'Iran, source de grande préoccupation.

118. Au Moyen-Orient, de nouveaux obstacles s'accumulent sur la voie d'un règlement pacifique global. Les positions des parties intéressées se sont durcies et la tension a de nouveau atteint un niveau dangereux.

119. Le Ministre des affaires étrangères, M. Thorn, qui exerce actuellement la présidence de la Communauté européenne, a expliqué la position des Neuf sur le conflit du Moyen-Orient sous tous ses aspects *[6e séance]*. Avec nos partenaires européens, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que s'instaure une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer pleinement son droit à l'autodétermination, tout comme doit être respecté le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à l'existence et à la sécurité.

120. Nous sommes convaincus que le problème du Moyen-Orient ne peut être résolu que si toutes les parties intéressées abandonnent leurs exigences territoriales exclusives. Il ne faut pas que soit adoptée l'attitude du « tout ou rien ». Les parties ne devraient pas suivre la politique du fait accompli l'une vis-à-vis de l'autre, sur aucune des questions en jeu. Cela s'applique à l'établissement de colonies dans les territoires occupés, et notamment à Jérusalem, dont nous connaissons très bien l'importance pour les trois principales religions.

121. La renonciation à l'emploi de la force ou à la menace de la force par toutes les parties intéressées est une mesure nécessaire dans la voie menant à l'instauration d'une paix globale. C'est le seul moyen de créer un climat de confiance dans la région, indispensable pour qu'un règlement intervienne.

---

[14] Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

[15] *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières,* 5e séance, par. 253.

122. Notre intention d'imprimer un nouvel élan au dialogue euro-arabe en lui ajoutant une nouvelle dimension politique et la volonté persistante des Européens de participer à l'établissement de garanties internationales montrent notre détermination d'assumer notre part de responsabilité dans la recherche de la paix.

123. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne voit avec une grande préoccupation la confrontation armée qui a éclaté ces derniers jours entre l'Iraq et l'Iran. Nous en appelons aux intéressés pour qu'ils n'ajoutent pas un conflit de plus à ceux qui existent déjà au Moyen-Orient, mais pour qu'ils s'assoient plutôt à la table de négociation. Et nous en appelons à tous les Etats pour qu'ils fassent preuve de la plus grande retenue de façon à empêcher le débordement du conflit. Les Nations Unies doivent assumer leur responsabilité pour le maintien de la paix.

124. En Afrique, l'année 1980 a apporté des progrès cruciaux dans la voie de l'élimination des vestiges du colonialisme.

125. Le peuple du Zimbabwe a exercé son droit à l'autodétermination par des élections libres sous supervision internationale et a obtenu son indépendance. Cela démontre que des solutions négociées seront possibles, même dans des cas extrêmement difficiles.

126. En Namibie, une solution ne sera possible, à notre avis, que sur la base du plan des Nations Unies pour la Namibie. Des tentatives de règlement interne n'auraient aucune chance d'amener la paix et la liberté au pays; le Zimbabwe l'a confirmé. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité doit être appliquée maintenant sans retard.

127. A la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, tenue du 10 au 14 janvier dernier, la communauté internationale a condamné l'intervention armée en Afghanistan à une majorité écrasante et a demandé le retrait immédiat, inconditionnel et total de toutes les forces étrangères *[résolution ES-6/2]*. Elle a insisté pour que le peuple d'Afghanistan puisse déterminer sa propre forme de gouvernement et choisir son système économique, politique et social sans ingérence extérieure, subversion, coercition ou contrainte de quelque genre que ce soit. Cette résolution doit être maintenant appliquée.

128. Nous nous félicitons des efforts des Etats islamiques et d'autres Etats du tiers monde qui recherchent une solution politique au problème de l'Afghanistan.

129. Il est également nécessaire de trouver une solution politique à la crise du Cambodge. Là encore, les Nations Unies ont demandé catégoriquement *[résolution 34/22]* le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères. Là encore, elles ont exigé que le peuple du Cambodge puisse choisir son propre gouvernement par un processus démocratique, sans intervention étrangère, sans subversion ou coercition.

130. Le conflit ne doit pas déborder les frontières du Cambodge. Le peuple de mon pays est choqué par le sort terrible du peuple cambodgien. Mon gouvernement et les organisations de secours privées de mon pays continueront de fournir toute assistance humanitaire au mieux de leurs capacités. J'en appelle à tous les responsables : ouvrez les canaux nécessaires pour permettre à l'assistance d'atteindre les populations mourant de faim dans toutes les régions du Cambodge.

131. Nous devons attaquer le problème des réfugiés mondiaux à la racine. Il constitue un défi croissant à notre conscience, un mépris de plus en plus patent des droits fondamentaux de l'homme et une menace grandissante pour les relations de bon voisinage entre Etats et pour l'ordre international dans son ensemble.

132. Aujourd'hui, dans le monde, des gens fuient leur propre pays et cherchent refuge dans des camps. Leur nombre est estimé à environ 15 millions. Quiconque a visité un camp de réfugiés sait quelle misère abjecte connaissent ces millions de personnes.

133. Je me réfère aux exodes de masse d'Indochine, d'Afghanistan et d'Ethiopie, qui ont aggravé encore le problème des réfugiés. En Somalie, 30 % de la population sont constitués de réfugiés, d'après les estimations gouvernementales. Le développement de ce pays menace de s'écrouler sous cette charge écrasante. Dans la région frontalière entre la Thaïlande et le Cambodge, le problème des réfugiés a entraîné un danger aigu de guerre. Ces exemples montrent que le problème des réfugiés est devenu une menace à la paix dans de nombreuses parties du tiers monde et une menace à la stabilité politique et au développement économique des pays accueillant les réfugiés.

134. Jusqu'ici, les Nations Unies se sont concentrées sur la tâche humanitaire qui est de soulager les conséquences de l'expulsion et de la fuite. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a fait un travail remarquable dans ce domaine.

135. Nous devons augmenter encore l'assistance humanitaire pour les réfugiés et la rendre plus efficace. Nous devons également assumer la tâche politique qui consiste à agir contre les causes de leur fuite et de leur expulsion. Nous devons travailler de concert pour éviter de nouveaux flux de réfugiés. Nous devons élaborer des règles gouvernant la conduite des Etats. Nous devons empêcher que des minorités raciales et idéologiques indésirables soient expulsées de force par leurs gouvernements ou contraintes à la fuite du fait de conditions de vie insupportables. Cela fait partie également aujourd'hui d'une politique active et globale de sauvegarde de la paix. Je suggère donc que cette session de l'Assemblée générale inscrive à son ordre du jour une question urgente et nouvelle, intitulée « Coopération internationale en vue d'éviter de nouveaux courants de réfugiés ».

136. Sans développement du tiers monde, il ne peut pas y avoir de paix durable et sûre. La paix n'est pas non plus possible dans le monde si le fossé se creuse davantage entre pays riches et pays pauvres et si le dénuement et la faim continuent à se faire sentir dans les pays en développement. Il faut aboutir à un développement économique accéléré du tiers monde et revenir à une croissance soutenue dans les pays industrialisés. La coopération dans les efforts de développement fait partie intégrante d'un nouvel ordre mondial fondé sur l'association.

137. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui vient de se terminer, et pendant laquelle j'ai eu l'occasion de présenter les vues de mon

gouvernement[16], n'a répondu malheureusement qu'à certaines de nos attentes. Certes, l'accord s'est fait sur la Stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement *[voir A/35/464]*. Il a été également convenu que l'aide fournie aux pays les moins développés devait être intensifiée considérablement. Ce consensus constitue un bon point de départ pour la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue pour 1981.

138. La session extraordinaire, cependant, n'a pas pu terminer la préparation des négociations globales. C'est précisément au vu de la difficile situation économique mondiale que mon gouvernement considère que ces négociations sont importantes et urgentes. A la session actuelle, donc, un consensus doit se dégager sur la procédure et l'ordre du jour des négociations, afin que celles-ci puissent démarrer en janvier 1981 comme prévu. La Commission Brandt a présenté un document important sur les problèmes Nord-Sud[17]. Nous préconisons une réunion au sommet Nord-Sud, comme le recommande cette commission. Une telle réunion peut imprimer un élan important aux négociations à l'Organisation des Nations Unies.

139. La résolution 34/138 de l'Assemblée générale, établissant des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement, précisait cinq grands sujets : produits de base, énergie, commerce, développement, monnaie et finances. Dans tous ces domaines, nous devons reconnaître les intérêts communs des pays industrialisés et des pays en développement. Nous établirons un nouvel ordre économique international, non pas en détruisant celui qui est en place mais en le développant. Nous devons préserver la liberté du commerce mondial, qui est le moteur de la croissance et du développement. Nous devons résoudre les problèmes énergétiques du monde et ainsi sauvegarder la base de la croissance économique et du développement. Nous devons assurer un système monétaire mondial stable et sauvegarder l'efficacité des institutions compétentes. Nous devons intensifier le flux des ressources vers le tiers monde, de façon à accélérer le développement et à fournir ainsi un stimulus important à la croissance dans les pays industrialisés et y créer de nouveaux emplois.

140. En dépit des difficultés de sa situation budgétaire, la République fédérale d'Allemagne a, entre 1977 et 1979 — c'est-à-dire en deux ans —, doublé son aide publique au développement, qui est passée de 3,2 à 6,1 milliards de deutsche marks. En termes absolus, mon pays est donc, avec la France, le second pays donateur. De plus, son aide publique au développement représente 0,44 % de son produit national brut et dépasse donc la moyenne des pays industrialisés.

141. Un dialogue global sur l'énergie entre les pays exportateurs et les pays importateurs de pétrole constitue un élément indispensable des négociations mondiales. La question énergétique est devenue si cruciale et a de tels effets à long terme sur tous les autres secteurs économiques que l'objectif de négociations globales ne serait pas atteint sans un dialogue en matière d'énergie.

142. Une coopération féconde dans le développement au cours de la nouvelle décennie dépendra également, dans une grande mesure, de la question de savoir si tous les pays participent au mieux de leurs capacités. L'aide au développement du tiers monde ne peut pas être considérée comme étant de la responsabilité des seuls pays industrialisés occidentaux. La responsabilité en incombe à toute la communauté internationale et chacun doit en assumer sa part.

143. Je lance ici un appel particulier aux pays industriels communistes. Au cours des années récentes, leur aide a représenté seulement 0,10 % de leur produit national brut. Près des trois quarts de cette aide ne sont allés qu'à deux pays en développement.

144. Les dépenses militaires globales du monde dépasseront cette année 500 milliards de dollars. Les dépenses militaires augmentent partout, à l'Est comme à l'Ouest, et non moins dans le tiers monde. Le succès du développement dépend aussi de plus en plus de la question de savoir qu'il sera possible de mettre fin à la course globale aux armements. Ce dont le monde a besoin, ce n'est pas d'une course aux armements, mais d'une course à la fourniture d'aide aux pays en développement.

145. Je considère qu'il est nécessaire d'établir deux registres à l'Organisation des Nations Unies. Le premier devrait être destiné à enregistrer combien chaque pays industriel dépense, par habitant, dans le domaine des armements et combien il consacre à l'assistance au développement. Le deuxième registre devrait faire état des importations et des exportations d'armes sur le plan mondial.

146. Nous ne pouvons demeurer les bras croisés lorsque les dépenses consacrées aux armements vont croissant, alors que les montants de l'aide au développement sont loin derrière ou même en pleine stagnation. Nous ne pouvons demeurer indifférents lorsque les pays en développement reçoivent des armes à profusion, alors qu'ils n'ont pas besoin de canons, mais d'écoles, d'hôpitaux, de tracteurs et d'outils.

147. Un monde d'association et une politique active de paix demandent la mise en œuvre à l'échelle mondiale des droits de l'homme. Nous savons combien nous sommes encore loin de cet objectif. Nous avons assisté, particulièrement au cours de ces dernières années, à nombre de violations massives des droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies a introduit des procédures et des institutions afin de promouvoir l'application effective des droits de l'homme dans le monde. Ces procédures sont encore relativement faibles, mais que leur efficacité s'accroisse. Le travail de la Commission des droits de l'homme en est une preuve.

148. Il est maintenant nécessaire de renforcer et de développer les instruments des Nations Unies pour la protection des droits de l'homme. Ces instruments doivent inclure une cour de justice des Nations Unies pour les droits de l'homme.

149. Nul ne peut méconnaître l'abus incroyable qui est fait de l'imposition de la peine capitale en de nombreuses parties du monde. Dans son rapport sur l'acti-

---

[16] *Ibid., onzième session extraordinaire, Séances plénières et Annexes*, 5e séance.

[17] *North-South: A program for survival* (le rapport de la Commission indépendante sur les problèmes du développement international, sous la présidence de Willy Brandt), Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 1980.

vité de l'Organisation, le Secrétaire général, Kurt Waldheim, a condamné l'exécution sommaire de personnes sans que l'on se préoccupe le moins du monde du processus judiciaire normal *[A/35/1, sect. IX]*.

150. L'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques limite l'application de la peine de mort. Aujourd'hui, 14 ans après la signature de ce pacte, il est temps de rechercher l'abolition de cette peine. C'est pourquoi mon gouvernement proposera une convention visant à éliminer la peine capitale. Cette convention pourrait prendre la forme d'un deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

151. La Constitution de mon pays dispose que « la peine capitale sera abolie ». Cette importante décision est aussi la conséquence de pénibles expériences de notre passé récent. Nous savons que différents événements historiques, des traditions juridiques et des convictions religieuses ont suscité des attitudes diverses à l'égard de la peine de mort dans d'autres pays. Mais cela ne devrait pas nous aveugler en nous faisant perdre de vue les abus fréquents commis dans l'application de la peine capitale. De tels abus ne peuvent être éliminés que par l'abolition totale de la peine capitale.

152. Notre monde est en pleine transition. Il se meut vers un ordre nouveau, le premier ordre global et authentique dans l'histoire à être fondé sur le concept d'égalité et d'association. Les grandes lignes de cet ordre nouveau peuvent être déjà perçues, même si des tendances réactionnaires estompent le tableau. J'aimerais souligner deux principes fondamentaux de l'ordre nouveau, à savoir l'autodétermination de toutes les nations et l'intégration régionale d'Etats égaux pour former de plus grandes communautés.

153. L'autodétermination signifie le plein développement du potentiel de chaque pays, en même temps qu'un développement politique, économique et culturel indépendant. Cet objectif doit être réalisé aujourd'hui, en particulier dans le tiers monde. Il n'y aura pas de développement authentique et constant en Afrique, dans les Etats arabes, en Amérique latine et en Asie si ces grandes régions culturelles cherchent simplement à copier les pays industrialisés de l'Est ou de l'Ouest. Le développement doit reposer sur la culture propre à chaque pays et, compte tenu du respect des droits de l'homme inaliénables, doit utiliser la science et la technique modernes pour renforcer ces valeurs culturelles.

154. Quiconque s'oppose à ce développement indépendant et cherche à imposer des concepts étrangers au tiers monde va à l'encontre des intérêts des pays en développement et du monde dans son ensemble. L'identité nationale, religieuse et culturelle des nations doit demeurer intacte. L'humanité a besoin de cette diversité de cultures pour empêcher ses forces créatrices de s'amenuiser. Rejeter un monde pluraliste et soumettre l'humanité au joug d'une simple idéologie reviendrait à mettre fin au progrès.

155. L'intégration régionale devient de plus en plus importante en tant que moyen de créer dans toutes les parties du monde des régions politiques et économiques qui feront pièce aux visées hégémonistes de puissances étrangères et permettront le développement d'économies modernes. La Communauté européenne fournit un modèle de groupement régional d'Etats sur la base de l'égalité, d'une union sans domination. Nous croyons que c'est un des événements internationaux des plus importants que de voir que des communautés régionales d'Etats apparaissent aussi dans toutes les parties du monde, y compris en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

156. La Communauté européenne encourage ce développement partout où il est possible. Elle a déjà institué des formes particulières de coopération avec la plupart de ces groupes qui fournissent des modèles à longue échéance pour la coopération entre pays industrialisés et pays en développement, dans un esprit d'association.

157. La coopération régionale croissante dans le tiers monde, les vastes groupements de pays non alignés et le Groupe des 77 sont des phénomènes ayant aussi de grandes conséquences pour nos travaux à l'ONU. Sans ces groupements, il serait difficile de concevoir le processus actuel d'élaboration de l'opinion politique, ou tout accord sur des solutions à l'ONU.

158. Il est clair que la coopération régionale et interrégionale complète et facilite la coopération globale, mais ne la remplace pas.

159. L'organisation universelle des Nations Unies sera plus que jamais le centre d'un nouvel ordre mondial fondé sur l'égalité et l'association. Il nous appartient de la renforcer, de la rendre plus efficace et, par-dessus tout, de l'utiliser dans l'intérêt du monde dans son ensemble, et non simplement pour sauvegarder des intérêts individuels. C'est là une tâche que mon pays aidera à accomplir au mieux de ses possibilités.

160. M. FRANÇOIS-PONCET (France) : Monsieur le Président, en vous élisant à la présidence de notre trente-cinquième assemblée, les Nations Unies ont entendu rendre hommage à la grande démocratie qu'est la République fédérale d'Allemagne et à l'Europe, dont elle est l'un des piliers. Elles ont distingué en vous un diplomate dont la compétence, l'expérience et les qualités humaines sont unanimement appréciées. Au nom de l'amitié qui unit nos deux nations, au nom de la coopération confiante qu'elles ont établie, permettez-moi de vous dire combien je me réjouis de vous voir présider les travaux de cette assemblée.

161. Je voudrais également renouveler ici l'expression de ma reconnaissance à notre Secrétaire général pour les services si éminents qu'il ne cesse de rendre aux Nations Unies, pour sa compétence, son autorité et son talent.

162. Enfin, je suis heureux de saluer le jeune Etat de Saint-Vincent-et-Grenadines au moment où il fait son entrée dans notre organisation.

M. Muzenda (Zimbabwe), vice-président, prend la présidence.

163. En commençant mon intervention ici même il y a un an[18], j'affirmais qu'à travers les remous et les dangers qui l'ont menacée la paix globale du monde avait pu être préservée depuis plus de 30 ans. C'était une constatation de fait, mais c'était aussi un motif d'espoir et un acte de foi dans l'avenir.

---

[18] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières,* 9e séance, par. 85 à 162.

164. D'où vient qu'aujourd'hui cette même constatation paraisse déplacée ? D'où vient que l'espoir qu'elle portait ait fait place à une sourde inquiétude ?

165. C'est, bien sûr, en raison des événements qui se déroulent en ce moment même à la frontière iranienne et qui sont à juste titre aujourd'hui dans l'esprit et dans la préoccupation de chacun. Mais en réalité — car l'inquiétude vient de plus loin —, c'est aussi et surtout que, depuis un an, le monde a été le témoin d'événements graves. C'est que d'inquiétants engrenages se sont mis en marche; c'est, enfin, que si la paix mondiale n'a pas été rompue, la confiance que nous mettions dans la solidité de ses assises a été ébranlée.

166. Or rien, sinon la paix elle-même, n'est plus important que cette confiance. C'est elle qui a été altérée. C'est elle qu'il faut restaurer; aucune tâche n'est plus urgente.

167. Jamais, peut-être, nos peuples et nos Etats n'ont davantage ressenti la solidarité de leurs destins et la fragilité de la paix. Jamais, non plus, il n'est apparu plus nécessaire d'opposer aux mécanismes aveugles de la fatalité une analyse lucide, une action courageuse et des structures efficaces de coopération internationale : une analyse lucide, pour mesurer, sans vaine complaisance, la gravité des crises qui nous assiègent, mais aussi pour reconnaître que, directement ou indirectement, elles nous atteignent tous; une action courageuse, pour refuser les dangereuses facilités du recours à la force, pour rechercher obstinément les seules solutions qui vaillent, les solutions du droit et de la justice; des structures efficaces de coopération internationale, enfin, pour que, à tous les niveaux de responsabilité et d'organisation de la communauté internationale, les intérêts égoïstes et les préférences idéologiques s'effacent devant les exigences supérieures de la paix.

168. C'est à ce triple effort de lucidité, de courage et de coopération que je voudrais apporter ici la contribution de la France.

169. Il serait simpliste et faux de ramener la gravité de la crise à une donnée unique. L'élément nouveau que vient d'y introduire la confrontation militaire entre l'Iraq et l'Iran suffirait d'ailleurs à nous le rappeler. Nous savons bien que, anciens ou récents, politiques ou économiques, les facteurs de tension sont multiples, et nous savons qu'ils donnent à la crise ses dimensions et sa gravité. Nous ne devons, nous ne pouvons en négliger aucun.

170. Mais la crise a pris, depuis l'intervention de l'armée soviétique en Afghanistan, un caractère exceptionnel. La crise d'Afghanistan n'est pas un événement qui s'ajoute à d'autres. Elle est d'une autre gravité et revêt une autre portée, pour trois raisons essentielles.

171. A travers les tragiques épreuves qu'elle inflige à 15 millions d'Afghans, ce qu'elle met en cause, c'est d'abord le respect d'un principe fondamental et universel : celui de l'indépendance nationale, celui du droit d'un peuple à déterminer lui-même son destin. Aucun artifice de présentation ne saurait le dissimuler.

172. C'est aussi le sort d'un pays et d'une région dont la sécurité et la stabilité sont essentielles à l'équilibre et à la paix du monde.

173. C'est, enfin, le comportement d'une des deux puissances qui, seules, détiennent les moyens d'un conflit planétaire et à qui s'imposent, de ce fait, des devoirs particuliers.

174. La crise d'Afghanistan revêt aussi une autre portée. Il n'est que d'en voir les conséquences dans les relations Est-Ouest : c'est la détente, dont le cours est altéré et l'élan perdu; c'est la Conférence de Madrid, dont les perspectives sont assombries; c'est l'entreprise du désarmement, qui ici piétine et là se trouve interrompue.

175. Il est vain de croire que la crise d'Afghanistan puisse se réduire à ses dimensions locales ou régionales. De proche en proche, l'ensemble des relations internationales en est troublé. Les autres crises n'échappent pas à ses effets : elle en augmente les dangers, elle rend leur solution plus difficile.

176. Je pense en premier lieu au Proche-Orient. Le conflit qui s'y prolonge et s'y exaspère est aussi ancien que notre organisation elle-même. Que d'espérances déçues depuis 30 ans, que de voies explorées en vain ! Et, pour m'en tenir aux 12 derniers mois, comment ne pas constater une fois encore avec tristesse que, en dépit des efforts déployés, en dépit même des progrès accomplis grâce à l'évacuation d'une grande partie du Sinaï, on est encore, sur l'essentiel, très éloigné du but.

177. Bien plus, des décisions unilatérales et illégales de l'Etat d'Israël, qu'il s'agisse de la Cisjordanie ou, dernièrement, de Jérusalem, dressent de nouveaux obstacles à la recherche d'un règlement de paix.

178. Que dire, enfin, des atteintes portées à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban, comme à la mission et à l'autorité de la Force des Nations Unies dans ce pays ? L'amitié qui lie la France au Liban, la part qu'elle prend à la FINUL les lui rendent d'autant plus odieuses.

179. Est-il possible d'imaginer que la situation dans cette région du monde se prolonge sans comporter pour la paix les plus graves dangers ?

180. Dans le Sud-Est asiatique, nous déplorions, l'an dernier, l'occupation du Cambodge par l'armée vietnamienne. Cette occupation se poursuit. Le peuple cambodgien n'a échappé à l'extinction que grâce à l'immense effort humanitaire de la communauté internationale; le conflit dont il est le malheureux enjeu a même menacé récemment de déborder les frontières du Cambodge.

181. En Afrique australe, enfin, la satisfaction que nous éprouvons à saluer la présence au sein de notre assemblée de la délégation du Zimbabwe indépendant ne saurait nous dissimuler ni la lenteur du progrès, ni les obstacles qui demeurent sur la voie de la décolonisation de la Namibie. Elle ne saurait davantage nous faire oublier qu'en Afrique du Sud le système d'*apartheid* maintient des millions d'êtres humains dans un statut qui est une offense aux droits de l'homme et à la dignité de l'Afrique.

182. Je ne parlerai pas ici des derniers développements de la crise iraquo-iranienne sinon pour dire qu'il est indispensable d'éviter des interventions qui donneraient au conflit une dimension plus large, indispensable d'empêcher qu'il soit porté atteinte à la liberté de navigation dans le Golfe, qui est d'importance mondiale, et

indispensable enfin de favoriser la recherche d'une solution politique. C'est ce que demande la France. C'est ce que demande la Communauté européenne. C'est ce qu'elles attendent des consultations en cours à l'initiative de notre secrétaire général.

183. Afghanistan, Proche-Orient, Cambodge, Afrique australe, ces crises majeures suffiraient à justifier les plus sérieuses alarmes.

184. Le tableau, pourtant, serait incomplet si je n'évoquais encore le redoutable problème qui en est la toile de fond : celui de la faim et du développement.

185. Chacun de nous a en mémoire les débats que notre assemblée générale vient de lui consacrer en session extraordinaire. Ils ne nous ont pas permis de parvenir à un accord complet. C'est une grave déception. Mais ce ne doit pas être un échec auquel on se résignerait. L'enjeu, en effet, est trop important. Il nous engage tous, moralement, économiquement, politiquement.

186. La faim, la pauvreté, le sous-développement n'engendrent pas seulement le malheur. Ils nourrissent la frustration et conduisent au désespoir. Ressentis comme la suprême des injustices, ils sont un facteur permanent d'instabilité.

187. Tel est l'état du monde. Ne nous berçons pas de l'illusion rassurante que les crises se dénoueront d'elles-mêmes, que les problèmes se résoudront tout seuls. Mais ne cédons pas davantage au découragement.

188. Les solutions existent en effet. J'ose dire même qu'elles sont à portée de notre main. Elles découlent des principes qui fondent notre communauté internationale. Ces principes sont inscrits dans notre Charte. Ils nous proposent le droit comme règle, le dialogue et la concertation comme méthode.

189. Le droit, c'est l'autodétermination pour les peuples, l'indépendance et la sécurité pour les Etats, la dignité et l'égalité pour les hommes. Le dialogue et la concertation, c'est le refus de l'action unilatérale, c'est la condamnation du recours à la force.

190. Confrontés aux événements que nous vivons, ces mots anciens, que nous croyons à tort usés, prennent une valeur immédiatement opérationnelle. Au milieu des turbulences où le monde est entré, ils sont la boussole dont nous avons besoin. Elle nous montre que dans les quatre crises qui, à long terme, pèsent le plus sur les relations internationales — celles de l'Afghanistan, du Cambodge, du Proche-Orient et de la Namibie —, en dépit de circonstances qui diffèrent, les mêmes causes produisent les mêmes effets, les mêmes objectifs se heurtent aux mêmes obstacles, les mêmes problèmes appellent les mêmes solutions.

191. En Afghanistan, quel est l'objectif sinon le droit du peuple afghan de déterminer librement son destin ? Où sont les obstacles ? Le premier, c'est l'intervention d'une armée étrangère; le second, la tentation de faire de ce pays un enjeu ou une menace. Il faut que l'une cesse et que l'autre soit écartée. Il faut que les deux choses aillent de pair. Il faut donc que les Etats qui, du fait du voisinage ou de leur puissance, sont en mesure de peser sur le destin de l'Afghanistan s'entendent pour lever ces deux hypothèques, qu'ils s'engagent à respecter la souveraineté de l'Afghanistan, qu'ils renoncent à l'attirer dans leur zone d'influence, qu'à plus forte raison ils s'interdisent d'y maintenir ou d'y introduire leurs forces militaires; ce serait assez pour rendre au peuple afghan liberté et indépendance, à la région, équilibre et tranquillité, au monde, sécurité et espoir.

192. De quoi s'agit-il, dans le Sud-Est asiatique, sinon de faire sortir le malheureux Cambodge du champ clos dans lequel l'enferme un affrontement qui le dépasse et auquel il est étranger ? Le peuple khmer n'a pas échappé à la barbare oppression d'une tyrannie sanguinaire pour se soumettre au protectorat de quiconque. Il a le droit, après toutes ses épreuves, de vivre libre et debout. Les pays de la région ont le droit de trouver en lui un partenaire désireux de pratiquer la paix et l'amitié avec tous ses voisins. La France le connaît d'assez longue date pour savoir que, rendu à lui-même, il n'aspirerait à rien d'autre. Encore faut-il que cesse l'occupation militaire et qu'un accord se fasse pour voir renaître un Cambodge libre, pacifique et neutre. C'est à cette double condition que pourront être relevées les ruines matérielles et humaines accumulées et que pourra être durablement restaurée la paix dans tout le Sud-Est asiatique.

193. A l'égard de la Namibie, personne ne conteste plus que ce pays est fondé à accéder à la souveraineté internationale et que l'indépendance authentique à laquelle il aspire ne peut procéder que du choix des populations qui l'habitent. Pour en créer les conditions, il s'agit, ici encore, de lever les obstacles qui s'y opposent, c'est-à-dire de neutraliser les forces qui, par leur présence ou par leur action, seraient en mesure de fausser le résultat de la consultation populaire. L'exemple du Zimbabwe est là pour montrer que la stabilité de l'Afrique australe ne pourra qu'y gagner.

194. Ce qui est vrai partout ailleurs ne le serait-il pas du conflit israélo-arabe ? Si complexes qu'en soient les multiples éléments, les données fondamentales sont pourtant analogues. Autour de territoires sur lesquels l'occupation militaire ne saurait ni conférer une légitimité, ni fonder la paix, deux droits s'affrontent : le droit de l'Etat d'Israël à la sécurité, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. L'affirmation de l'un ne saurait s'établir sur la négation de l'autre. Au lieu de les opposer dans la passion et la violence, il s'agit de les concilier dans la raison et la justice. On verra alors que, loin d'être incompatibles, ils peuvent devenir complémentaires si la garantie de l'un et l'exercice de l'autre sont également assurés dans le cadre d'un règlement global fondé sur l'évacuation des territoires occupés en 1967 et sur la reconnaissance universelle des frontières d'Israël. Il s'agit de préparer les voies de l'indispensable négociation à laquelle toutes les parties intéressées, et donc l'Organisation de libération de la Palestine *[OLP]*, devront nécessairement participer.

195. Partout, face aux dangers que suscitent les crises, il n'y a qu'une réponse : le droit, non la force, tient les clefs de la paix.

196. L'évidence serait-elle moindre lorsqu'il s'agit de la menace que suspendent sur l'avenir du monde la permanence et parfois l'aggravation du sous-développement ?

197. L'Assemblée générale, lors de sa onzième session extraordinaire, qui s'est tenue ici même il y a quelques semaines, ne s'y est pas trompée. Il lui a certes manqué,

je le disais, de conclure; reconnaissons-lui du moins le mérite d'avoir souligné l'importance du sujet et montré sur les points essentiels la voie à suivre.

198. A défaut d'adoption formelle, la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement a fait l'objet d'un consensus. Des objectifs ont été définis, des orientations tracées, des engagements pris. Ils ne devront plus être remis en cause. La France, pour sa part, s'y tiendra fermement.

199. A l'égard des pays les moins avancés, ensuite, la résolution S-11/4 adoptée par l'Assemblée exprime une conviction profonde et générale. Le nouvel ordre économique international doit fonctionner au bénéfice de tous, mais d'abord de ceux qui sont les plus pauvres et les plus démunis. Cette priorité et les mesures concrètes qu'elle implique ne pourront plus être oubliées. Elles inspireront l'action de la France.

200. Reste à lever le dernier obstacle qui s'oppose à l'ouverture des négociations globales. Le texte équilibré proposé par le Président du groupe de négociations nous en fournit le moyen. Mon pays qui, dans le cadre de la Communauté européenne, s'est constamment employé en faveur du compromis, considère qu'il devrait être acceptable par tous. Il demande que notre présente assemblée générale ne se sépare pas sans être parvenue sur ce point à l'accord indispensable pour que les négociations soient lancées dès 1981. Mon pays ne comprendrait pas, en effet, que des divergences de procédure empêchent ou retardent ce qui doit constituer une étape majeure dans l'édification d'un nouvel ordre économique international.

201. Les temps de crise où nous sommes entrés appellent enfin un effort de plus longue haleine pour renforcer les structures de la coopération internationale : d'abord au niveau mondial, ensuite au niveau des relations Est-Ouest, enfin au niveau des coopérations régionales.

202. Le niveau mondial est, par excellence, celui où se définit et s'affirme, dans le cadre de notre organisation, le droit pour tous les hommes. Tous les Etats ont une égale vocation à participer à son élaboration. Aucun ne saurait se dérober à ses obligations.

203. Voilà pourquoi il est si important que les rangs de notre organisation s'élargissent par l'entrée de nouveaux Etats et que son activité s'enrichisse de leur concours. Voilà pourquoi, en particulier, mon pays se félicite de voir la part sans cesse plus active que la Chine prend à ses travaux, après en avoir été trop longemps et injustement tenue à l'écart.

204. La loi que nous voulons pour règle ne peut être désormais qu'une loi universelle.

205. Universelle dans les droits de l'homme qu'elle définit et protège et dont elle assure inlassablement le progrès. C'est pourquoi sans doute la Conférence sur la condition de la femme, qui s'est tenue à Copenhague[19], a éveillé partout un si large écho. C'est pourquoi aussi tant de nations, comme la France, se sont élevées et s'élèvent, malgré l'amitié qu'elles continuent de porter au peuple iranien, contre la violation du droit que constitue le maintien en otages des diplomates américains de Téhéran. L'Iran retrouverait sa place au sein de la communauté internationale en procédant à leur libération.

206. Universelle, ensuite, par la définition d'un nouvel ordre économique international et pour le désarmement. En dehors même des négociations globales dont j'ai déjà dit que la France comptait fermement les voir s'engager dès 1981, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est un bon et important exemple de cette universalité. Je voudrais à ce sujet saluer avec beaucoup d'espoir les progrès qui s'y sont réalisés récemment et qui augurent de leur prochaine conclusion. De même, la France, qui plus que quiconque a plaidé pour que le désarmement soit l'affaire de tous, ne peut-elle que se féliciter de l'élan nouveau qu'ont pris les travaux du Comité du désarmement, à Genève, du 5 février au 29 avril et du 12 juin au 9 août de cette année, et de la naissance désormais assurée de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement.

207. Universelle, enfin, dans l'ordre politique. Aucun faux réalisme ne peut nous faire accepter pour irréversibles des situations que la force seule a créées. Quand le droit est violé, le silence est complice. On ne peut être partisan de l'autodétermination des peuples ici et s'y montrer indifférent ailleurs.

208. Le droit, comme la paix, ne se divise pas et on aurait tort de croire qu'il est impuissant quand il trouve pour s'exprimer la voie unanime de la communauté internationale. Le rôle de notre organisation est, à cet égard, irremplaçable, et son efficacité a l'exacte mesure du concours que nous lui apportons.

209. Si important qu'il soit de renforcer les structures de l'ordre international au niveau mondial, on ne saurait oublier que la relation Est-Ouest demeure, à beaucoup d'égards, une poutre maîtresse de cet ordre.

210. L'essentiel, à ce niveau, dépend des deux Etats qu'on appelle précisément des superpuissances, parce qu'ils ont seuls le pouvoir de précipiter le monde dans une conflagration générale. Il dépend de leur comportement d'abord, de leurs rapports ensuite.

211. De leur comportement : mon pays est l'ami et l'allié de l'un. Il a avec l'autre, par-delà les différences idéologiques, des rapports de coopération auxquels il attache du prix et qu'il souhaite pouvoir maintenir et développer. Il n'a pas caché, en son temps, les sentiments que lui inspirait la politique américaine au Viet Nam. Force lui est de dire aujourd'hui que l'intervention militaire soviétique en Afghanistan est inacceptable; qu'aucune considération de sécurité ne saurait la justifier et qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de tous et de l'Union soviétique elle-même, de trouver à la crise une issue politique conforme aux légitimes aspirations du peuple afghan et aux exigences de la paix internationale.

212. De leurs rapports ensuite : c'est à ceux, en effet, qui détiennent les arsenaux les plus redoutables et qui s'emploient à les accroître et à les perfectionner sans cesse qu'il appartient en premier lieu de faire cesser la course aux armements. L'année dernière, la conclusion

[19] Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980.

de l'accord SALT II offrait, à cet égard, un espoir. Certes, ce n'était pas encore un véritable désarmement, mais c'était au moins les prémices d'un désarmement. J'avais dit alors que la France appréciait l'importance du pas qui venait d'être franchi. Même si je comprends à quel point le climat international pèse sur cet accord, je voudrais redire ici que mon pays souhaite le voir entrer en vigueur aussi rapidement que possible.

213. A la dimension mondiale, à la dimension Est-Ouest des relations internationales, s'ajoute aujourd'hui de plus en plus une dimension régionale.

214. Il s'agit, bien sûr, des grandes organisations continentales, comme l'Organisation des Etats américains ou l'Organisation de l'unité africaine qui affirment sans cesse leur vitalité et leur utilité.

215. Mais il s'agit aussi d'organisations nouvelles où, à des échelles plus restreintes, s'organisent des solidarités, s'affirment des initiatives et des actions communes. Le phénomène est trop général pour ne pas correspondre à un besoin profond. Ces regroupements, ces associations, ces communautés sont et seront, n'en doutons pas, les piliers de la paix et les relais du développement dans le monde de demain. Maints exemples manifestent qu'ils ont commencé à jouer ce rôle, que l'espoir se fait déjà réalité.

216. Chacun se souvient que les pays dits de la ligne de front ont apporté, au stade le plus délicat de la décolonisation rhodésienne, une contribution essentielle. Chacun connaît les initiatives prises par la Conférence islamique ou par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Je pense aussi aux efforts entrepris par un certain nombre de pays d'Afrique occidentale pour aider à recréer au Tchad les conditions de la réconciliation nationale et de la paix civile. Je voudrais également saluer l'appel que le Président de la République de Djibouti a lancé récemment en faveur d'une trêve et d'un règlement négocié dans la corne de l'Afrique.

217. Permettez enfin à la France de se souvenir qu'elle en est l'un des éléments fondateurs pour évoquer le rôle de la Communauté européenne. Les Neuf ne se contentent pas de jeter un regard fraternel vers ces nouveaux groupements. Ils ont noué des contacts directs avec plusieurs d'entre eux, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, notamment, et le Pacte andin [20]. Ils se préparent à prendre de nouvelles initiatives. En tant que Communauté européenne, ils consacrent depuis longtemps l'essentiel de leurs efforts à contribuer au développement. Ils continueront de le faire, mais, de plus en plus, leur action se place aussi au service de la détente et de la paix. Devant la montée des périls, ils ne sauraient, moins que jamais, se réfugier dans l'indifférence ou l'attentisme. Il ne leur est plus suffisant de faire entendre leur voix; ils ont décidé de manifester leur présence. C'est ce que signifie, c'est ce qu'annonce la mission que leur président en exercice, M. Thorn, vient d'effectuer en leur nom au Proche-Orient.

218. Les temps de crise ne sont pas des temps d'abstention ou de renoncement, mais au contraire des temps de responsabilité et d'initiative. L'Etat au nom duquel je parle en est le premier conscient. Attaché, pour lui-même et pour les autres, à la libre détermination des peuples, il en a donné depuis 20 ans de multiples exemples. Il est respectueux du libre choix des populations dont il a la responsabilité. Il l'a montré tout récemment en mettant fin, à la date fixée, au condominium qu'il exerçait aux Nouvelles-Hébrides, de concert avec la Grande-Bretagne. Il ne permettrait pas, en revanche, que ce choix, ce libre choix, soit dicté par d'autres; il ne permettrait pas que la prédétermination se substitue à l'autodétermination.

219. La France a connu le poids et les épreuves de la guerre. Sensible aux souffrances qu'engendrent la violence, l'intolérance, la misère, elle ouvre largement ses portes aux réfugiés de toutes origines qui cherchent asile sur son sol.

220. La France n'est partie à aucun conflit et n'a de revendication vis-à-vis de personne. Mais elle sait le prix de la sécurité et elle est déterminée à l'acquitter. Ayant noué, au gré d'une longue histoire, des amitiés nombreuses et fidèles sur les cinq continents, elle est ouverte à la coopération avec tous. Elle ne transigera jamais sur son indépendance.

221. Ne vous étonnez pas si sa voix emprunte aujourd'hui les accents de la gravité : les conflits se multiplient et s'enlisent; le dialogue international, à défaut de s'interrompre, ne parvient pas à se nouer; qu'il s'agisse de la détente, du désarmement ou de la paix, tout se passe comme si le monde n'osait ni en renier les principes ni en assurer le progrès.

222. En donnant aujourd'hui à son propos le sens d'une mise en garde et d'un rappel, la France reste fidèle à sa tradition et à sa vocation. Elle a, comme chaque Etat, des intérêts nationaux à défendre, mais elle ne se connaît pas d'intérêts supérieurs à celui de la paix, de la justice et du progrès des hommes.

223. M. VRHOVEC (Yougoslavie) *[interprétation de l'anglais]* : Je souhaite féliciter le Président pour son élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que sa vaste expérience et sa compétence guideront nos délibérations vers une conclusion couronnée de succès.

224. Nous reconnaissons l'importante contribution de son prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, qui a dirigé plusieurs sessions de l'Assemblée.

225. Les efforts dévoués du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour renforcer le rôle de notre organisation dans la préservation de la paix et la promotion de la coopération dans le monde méritent notre reconnaissance.

226. Lors de la onzième session extraordinaire, qui vient de s'achever, nous avons souhaité la bienvenue, avec une joie particulière, à la République du Zimbabwe dans notre communauté des nations. Nous nous réjouissons également aujourd'hui à l'occasion de l'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines en tant que Membre de notre organisation.

227. Ce fut une année de douleur pour la Yougoslavie. La mort implacable nous a ravi notre président Tito. En ce moment d'épreuve, nous avons trouvé une grande consolation dans le fait que le monde a partagé notre tristesse.

[20] Accord d'intégration sous-régionale (Groupe andin); fait à Bogota le 26 mai 1969.

228. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à cette organisation et aux représentants des Etats Membres qui nous ont présenté leurs condoléances et à les remercier des paroles d'encouragement qu'ils ont eues pour nous et de l'hommage qu'ils ont rendu au président Tito et à son œuvre. Tout cela nous a démontré que Tito, ses idées et ses réalisations n'appartiennent pas seulement à la Yougoslavie mais à l'humanité tout entière. C'est une source de fierté et une raison de plus, pour nous, de suivre la voie qu'il a ouverte.

229. Nous sommes rassemblés ici pour examiner la situation dans le monde et pour voir ce qui devrait être fait pour l'améliorer.

230. Les problèmes et les défis sont tellement pressants que nous avons besoin, plus que jamais, de faire preuve de beaucoup de réalisme politique et de partager les responsabilités si nous voulons survivre sur notre planète turbulente. Nous devons faire face à la vérité : la vaste majorité de l'humanité refuse d'accepter la situation existante qui est de plus en plus intolérable.

231. Nous entrons dans une ère dans laquelle peuples et nations insistent sur le droit de participer activement à la formulation du développement mondial. De nombreuses contradictions se sont accumulées dans notre monde : la question de la guerre et de la paix dans diverses régions du globe, la pauvreté et la faim, les privilèges et l'exploitation, les problèmes de développement et la dangereuse course aux armements, diverses formes de domination, mais aussi la résistance à cet état de choses.

232. Aujourd'hui nous ne pouvons plus nous parler qu'en termes d'égalité et d'indépendance. Les solutions qui ne tiennent pas compte des intérêts de tous ne sont plus acceptables. C'est la seule base sur laquelle les nouveaux rapports internationaux pourront s'édifier.

233. La politique de non-alignement est une expression essentielle des aspirations des peuples à l'indépendance totale, à la liberté et à une vie digne d'un être humain. Presque les deux tiers des membres de cette assemblée ont trouvé dans les principes et objectifs de la politique de non-alignement le dénominateur commun le plus étendu dans leur effort pour édifier un nouvel ordre économique.

234. Le non-alignement offre une vision et un concept du monde dans lequel nous vivrons demain. Aujourd'hui, peu de peuples peuvent nier l'importante contribution que le non-alignement apporte à l'humanité. A cet égard, je voudrais rappeler les paroles du président Tito à la sixième Conférence des pays non alignées[21]. Au cours des deux dernières décennies — a-t-il souligné —, nous avons réaffirmé les principes primitifs et les objectifs du non-alignement en tant que valeurs permanentes; nous avons lutté avec détermination pour la paix, la sécurité et la liberté dans le monde; nous avons apporté une contribution importante à la poursuite fructueuse et au résultat de la révolution anticoloniale; nous nous sommes opposés à la politique de la force et de l'ingérence étrangère sous toutes leurs formes; nous avons codifié les principes de la coexistence active et pacifique et nous avons préconisé résolument leur application; nous avons pris l'initiative d'actions à long terme pour l'instauration du nouvel ordre économique international, et nous avons contribué à l'objectif de l'universalité des Nations Unies ainsi qu'au renforcement de leur rôle.

235. La politique du non-alignement s'est affirmée en tant que facteur indépendant essentiel de la stabilité et des changements positifs dans le monde. Nous notons avec satisfaction qu'au nom du réalisme politique elle est de plus en plus acceptée.

236. L'expérience nous a appris depuis longtemps que l'existence d'un équilibre reposant sur la peur et l'absence d'un conflit global entre les grandes puissances ne peut guère assurer une paix durable. Bien au contraire, cet équilibre encourage souvent de nouvelles rivalités, fait obstruction à l'émancipation des peuples et les empêche de choisir librement leur mode de vie. Tout cela engendre des guerres et des conflits locaux dans diverses régions du monde dans lesquelles des milliers de vies sont perdues chaque jour, des souffrances immenses et de grands dommages matériels sont infligés aux peuples.

237. L'année écoulée a montré que les seules solutions possibles aux crises existantes, et les seules réponses réalistes aux grandes questions, sont celles qui reposent sur l'aspiration des nations à vivre et à travailler librement, aspiration qui est fermement enracinée dans la Charte des Nations Unies.

238. La victoire du peuple du Zimbabwe, obtenue après une lutte de libération longue et ardue, confirme qu'il n'est pas de puissance qui puisse faire obstacle à la résolution d'un peuple de parvenir à la liberté et de devenir le maître de son propre destin. Cette victoire est l'une des plus grandes contributions que les peuples d'Afrique australe aient apportées à l'élimination du colonialisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*.

239. La politique colonialiste et raciste de l'Afrique du Sud est inacceptable du point de vue politique, social et humanitaire. Il est inconcevable qu'un certain nombre d'Etats continuent à coopérer avec le régime raciste de Pretoria, alors que ce dernier bafoue les décisions des Nations Unies, lance des attaques d'agression contre les pays voisins et perpètre des actes brutaux de violence contre le peuple opprimé de Namibie.

240. Il convient de rappeler que les Nations Unies — et cela signifie tous les Etats Membres — sont directement responsables de la libération de la Namibie. Il en découle pour nous l'obligation d'adopter à la présente session des décisions demandant au Conseil de sécurité d'assurer l'application complète de sa résolution 435 (1978), d'appliquer toutes les mesures possibles dont nous disposons, y compris les dispositions du Chapitre VII de la Charte, appuyant par là même la juste lutte du peuple namibien, avec à sa tête la SWAPO.

241. Dans cette conjoncture critique, il nous faut prouver que nous sommes prêts à mettre un terme à l'ère du colonialisme, l'une des pages les plus honteuses de l'histoire humaine.

242. Tournons-nous maintenant vers une autre crise globale. Au Moyen-Orient, par son agression perma-

[21] Sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979.

nente et l'usurpation des droits des peuples arabes, par l'annexion de Jérusalem, ainsi que par des attaques constantes contre l'indépendance du Liban, Israël viole de façon persistante les principes de la Charte et les décisions de l'Organisation des Nations Unies.

243. Quiconque a le sens du réalisme politique ne peut plus nier que la question de Palestine est au cœur de la crise du Moyen-Orient et que l'OLP est le seul représentant légitime du peuple palestinien. Sans sa participation sur un pied d'égalité, il ne saurait y avoir de solution juste, durable et complète de la crise. Il est de notre devoir d'assurer au peuple palestinien ses droits fondamentaux à l'autodétermination et à l'instauration d'un Etat qui lui soit propre, ainsi que son droit de prendre des décisions souveraines au sujet de son destin. Cela implique, tout d'abord, le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967.

244. Ces derniers temps, le monde a été le témoin d'une tendance croissante au recours à la force dans les relations internationales. La souveraineté, l'intégrité territoriale et le droit au développement national et social libre ont été constamment en danger.

245. Nous voyons une issue à cette situation uniquement dans le retour à une application constante des normes de la vie internationale d'où la force, les pressions et l'ingérence seraient résolument exclues. Nous sommes guidés par ces idées dans notre façon d'aborder toutes les crises du monde.

246. L'une de ces crises se développe en Asie du Sud-Est. Il y a une grave menace d'escalade et ce conflit risque de prendre des proportions plus étendues. Nous tenons à réitérer que l'on pourrait sortir de ce danger en recherchant d'urgence une solution politique. Cela, bien entendu, implique le retrait des troupes étrangères et la création de conditions qui permettent au peuple du Kampuchea de décider de son système socio-politique et de rétablir le statut indépendant et non aligné de son pays.

247. Nous envisageons aussi avec anxiété l'évolution de la situation dans la région du Sud-Ouest asiatique, du Golfe et de l'océan Indien. Nous y voyons un avertissement : les rivalités visant à étendre des sphères d'influence menacent de transformer cette région en une arène d'instabilité constante et en un nouveau conflit global.

248. Nous souhaitons que tous les différends soient résolus par des moyens pacifiques, et à cet égard nous sommes prêts à exercer le maximum d'efforts dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons que, dans le cas de la crise afghane, qui est lourde de grands dangers, une solution politique sera recherchée également. Cela signifie qu'une solution devrait comporter le retrait des troupes étrangères, assurant des relations normales et le renforcement de l'indépendance et de la sécurité de tous les pays de la région.

249. Pour ce qui est de la question de Corée, nous nous félicitons de la proposition du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée qui demande la solution de cette question par des moyens pacifiques, sans ingérence étrangère. Nous considérons que le fait que ce gouvernement est prêt à reprendre le dialogue sur l'unification est une contribution constructive conforme aux aspirations légitimes et aux droits du peuple coréen à l'unité.

250. Pour ce qui est de la crise au Sahara occidental, nous tenons à souligner qu'à notre avis il s'agit d'une question coloniale qui peut justement être résolue sur la base de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et des résolutions pertinentes de l'ONU. Cela implique la mise en œuvre du droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination. Par conséquent, nous nous félicitons des efforts déployés dans le cadre de l'OUA pour trouver une solution pacifique à ce problème.

251. Le prolongement de la crise chypriote, à notre avis, entretient un foyer constant de conflits et d'instabilité en Méditerranée orientale. La reprise des pourparlers intercommunautaires devrait, pensons-nous, être un bon moyen de parvenir à une solution acceptable pour les deux parties. Le cadre de la solution à ce problème se trouve dans la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et dans de nombreux documents adoptés par les conférences des pays non alignés, qui montrent qu'une solution juste et durable ne peut reposer que sur le retrait des troupes étrangères et la préservation de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et du statut de pays non aligné de Chypre.

252. Ayant présents à l'esprit les dangers qui naissent de la multiplication constante des crises globales, nous attachons une attention particulière à l'initiative des pays non alignés en vue de l'élaboration d'une déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats[22]. Nous croyons que son adoption par l'Assemblée générale contribuerait à une attitude plus responsable de la part des Etats dans leurs rapports réciproques et réduirait les dangers d'intervention.

253. Assumons cette responsabilité tous ensemble et agissons dans un esprit de coopération constructive et de confiance mutuelle. Les différences ou les divergences idéologiques qui existent entre nos systèmes socio-politiques ne devraient pas, nous en sommes profondément convaincus, constituer un obstacle à l'application constante d'une coexistence pacifique active qui est la caractéristique fondamentale des relations internationales et la responsabilité commune, pour l'avenir, du monde dans lequel nous vivons. A cet égard, nous tenons à souligner la responsabilité de tous les pays, y compris les pays non alignés, en ce qui concerne le respect rigoureux des principes de conduite internationale consacrés dans la Charte des Nations Unies.

254. Je tiens à exprimer en fonction de cela notre profond regret et notre inquiétude devant le conflit armé entre l'Iran et l'Iraq. Nous espérons sincèrement que ces deux pays, qui appartiennent au mouvement des non-alignés, trouveront une solution pacifique au conflit sur la base des principes de la Charte et de la politique du mouvement des non-alignés.

255. Je tiens particulièrement à souligner que nous sommes convaincus que la politique de non-alignement

[22] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Annexes*, point 46 de l'ordre du jour, document A/34/827, par. 9.

est un concept universel dont l'esprit et les valeurs fondamentales peuvent également s'appliquer avec succès aux relations inter-européennes et à la coopération.

256. Le maintien d'une approche par blocs des décisions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki en 1975, reviendrait à endosser à long terme la division de l'Europe, avec les graves conséquences que cela peut avoir pour le monde entier. Par conséquent, nous estimons que le moment est venu pour que le concept de blocs de la détente, qui dans une certaine mesure est dominant en Europe, évolue de plus en plus vers une authentique détente concernant l'Europe tout entière. Nous estimons que les pays neutres et non alignés d'Europe peuvent jouer un rôle important dans le renforcement de ce processus. Nous espérons que la réunion de Madrid sur l'évaluation de la Conférence d'Helsinki réussira à surmonter tous les obstacles.

257. L'Europe ne peut pas garder la paix pour elle seule et fermer les yeux sur ce qui se passe dans le reste du monde. Elle ne peut pas assurer son progrès économique si elle ne contribue pas à la solution des problèmes économiques du monde. Elle ne peut pas contrôler les armements sur son propre sol si elle ne contribue pas au processus de désarmement général et complet. Il ne peut pas y avoir de détente durable en Europe si aucune solution n'est apportée aux crises des autres continents.

258. Je voudrais mettre particulièrement l'accent sur le fait que la course aux armements sert à renforcer les formes les plus variées du monopole et de la domination. Il n'est pas besoin de souligner que de telles pratiques menacent constamment les intérêts vitaux de l'indépendance, de la sécurité et du développement des pays en développement et des pays non alignés.

259. La préparation de deux conférences importantes qui vont se tenir dans les toutes prochaines années est soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies : premièrement, la nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, prévue pour 1982 et, deuxièmement, la conférence internationale qui doit se tenir d'ici à 1983 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, visant à trouver une solution politique à la question de la réalisation sans obstacle des programmes énergétiques nucléaires de tous les pays pour les applications pacifiques de l'énergie nucléaire. La Yougoslavie est d'avis que tous les Etats devraient contribuer activement au succès de ces conférences.

260. Les relations économiques internationales traversent une crise profonde dont les pays en développement sont les premières victimes. Le système actuel, avec ses privilèges anciens, est la source d'un grand nombre de difficultés importantes pour l'économie mondiale et d'une inégalité dans les relations politiques qui provoquent une instabilité chronique dans le monde. Nous sommes également convaincus que les nouvelles réalités rendent impérieux d'organiser sur la base de l'égalité, de l'interdépendance et des intérêts mutuels les relations économiques internationales.

261. C'est précisément pour cette raison que nous attachons une importance exceptionnelle à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui vient de se terminer et qui était consacrée aux problèmes du développement économique. Il est regrettable que la session extraordinaire n'ait pas pu prendre une décision en vue du lancement de négociations globales, du fait de l'absence de volonté politique de la part de certains des pays les plus développés. Néanmoins, nous avons évité l'échec complet et ainsi préservé l'espoir pour demain.

262. En disant cela, nous pensons au fait que le consensus auquel on est parvenu sur la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement est une façon d'admettre l'interdépendance du monde et d'ouvrir des voies à la coopération internationale.

263. Nous incluons également, parmi les résultats positifs de la session extraordinaire, l'adoption des résolutions sur l'assistance aux pays les moins développés *[résolutions S-II/3 et S-11/4]*. Cela constitue un pas en avant fait par la communauté internationale en ce qui concerne la solution de cette importante question. Nous espérons que cette session ordinaire réussira à terminer les travaux en suspens de la onzième session extraordinaire et permettra ainsi à des besoins et des réalités nouveaux d'être exprimés.

264. L'œuvre générale de la session extraordinaire, tant par ce qui a été fait que par ce qui ne l'a pas été, a montré de façon aiguë les rapports étroits qui existent entre les dimensions économiques et politiques des relations internationales. Personne ne peut en disconvenir plus longtemps; malheureusement, tous n'agissent pas d'une façon qui montre qu'ils acceptent véritablement cet état de choses. C'est un mérite historique pour les pays non alignés que d'avoir fait prendre conscience de l'existence de ce lien. Dans une prochaine étape, il faudra surmonter le paradoxe de notre temps : l'existence simultanée de l'interdépendance et de la division de l'économie mondiale. Seul le nouvel ordre économique international peut combler ce fossé.

265. Nous voyons dans l'instauration du nouvel ordre économique international le moyen pour les pays en développement de s'engager dans la voie du développement économique accéléré, qui est une des conditions préalables de l'émancipation des peuples et des pays en développement encore assujettis. C'est également une condition préalable de la stabilité générale du monde.

266. Nous attachons une grande importance aux droits de l'homme qui sont, à nos yeux, une grave question internationale à laquelle notre organisation devrait consacrer toute l'attention qu'elle mérite. Il nous semble que le traitement de ce problème par les Nations Unies a reflété jusqu'à présent, malgré certaines insuffisances et divergences, un processus dynamique d'enrichissement de la définition des droits de l'homme et des moyens de les protéger.

267. Cette évolution positive se reflète pour l'essentiel dans une prise de conscience plus grande du fait que, en résolvant cette question complexe, il convient de partir de l'hypothèse que les peuples et les nations ne peuvent plus être libres socialement et politiquement à moins d'être libres économiquement et nationalement.

268. Partant de ces principes, nous attachons une importance particulière aux droits de toutes les nations, des minorités nationales, ethniques, religieuses et des

autres groupes. A notre avis, la position des minorités nationales est non seulement une question interne importante pour chaque pays, mais aussi une question d'importance essentielle pour le renforcement de la coopération, des rapports de bon voisinage, de la paix et de la sécurité dans les différentes régions du monde.

269. Nous sommes convaincus que l'adoption du projet de déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques, dont la Commission des droits de l'homme est saisie[23], apporterait une contribution importante à la promotion et à la protection des droits des minorités nationales en tant qu'aspect important de la réalisation des droits de l'homme en général.

270. Cette année marque le trente-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Tout au long de cette période, l'Organisation a activement participé à la transformation positive des rapports internationaux et a servi d'enceinte à d'importants efforts et d'arène pour la lutte en vue d'un monde meilleur et plus juste.

271. Pourtant, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le fait que les Nations Unies ne sont pas libres pour résoudre ces problèmes cruciaux.

272. Nous souhaitons que l'ONU soit une enceinte servant à un échange de vues éclairé et à des négociations effectives sur les questions internationales les plus importantes. Il revient aux Nations Unies de refléter les aspirations à la démocratisation des rapports internationaux.

273. Ne laissons pas s'évanouir les espérances que notre tâche a soulevées jusqu'à présent. Si nous voulons un monde nouveau dans lequel la paix, la sécurité et la prospérité soient assurées pour tous, il faut que nous comprenions que cela ne se fera pas tout seul.

274. La Yougoslavie continuera à contribuer à la réalisation de ces nobles objectifs. Ce faisant, nous serons constamment guidés, comme nous l'avons toujours été, par les principes et objectifs de la politique du non-alignement.

La séance est levée à 13 h 35.

[23] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément n° 3*, chap. XXVI, sect. A, résolution 37 (XXXVI).